Le Rappel Républicain

DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

Deuxième Année. — N° 25

Lundi 25 Janvier 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

LES ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent. le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS.. { | | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| Lyon et département limitrophes.. | 5 fr. | 10 fr. | 20 fr. |
| Autres départements ..... | 6 » | 12 » | 24 » |
| Etranger (Union Postale)..... | 9 » | 18 » | 36 » |

FAITS DU JOUR

Le procureur général a transmis son rapport sur la revision du procès Dreyfus à la Chambre criminelle. Ce rapport conclut à la recevabilité de la demande et à l'enquête.

Le général de brigade de Sancy vient de donner sa démission à la suite de la séance de vendredi.

De nombreuses cérémonies et manifestations patriotiques ont eu lieu hier, comme anniversaire des combats de janvier 1871.

M. Le Provost de Launay, sénateur, interpellera le ministre de la Guerre sur les interdictions du général Peigné et du colonel Sarrail concernant les cercles militaires catholiques.

La ville d'Aalesund, en Norvège, a été complètement détruite par le feu. Douze mille personnes sont sans abri.

OPINIONS

LE DROIT ET LA FORCE

Pierre avait renié trois fois son maître avant que le jour ait lui sur la plus grande iniquité de tous les siècles.

La Chambre française a renié trois fois l'Alsace avant l'abandon définitif, avant que le droit soit cloué par la force au gibet de la lâcheté.

La première fois, ce fut quand nos vaisseaux allèrent à Kiel incliner le pavillon aux trois couleurs devant la prospérité et l'orgueil allemands faits de nos désastres et de notre humiliation.

La seconde, c'est lorsque le territoire français fut interdit à deux allemands, c'est vrai, mais deux élus des protestataires d'Alsace, dont l'un, Bebel, avait, en 1871, été condamné à la prison pour avoir, lui, prussien, signé avec Liebnecht la courageuse protestation contre l'annexion à l'Allemagne de deux provinces françaises qui voulaient rester françaises.

La troisième est d'hier. Cette fois c'est un Alsacien, né français, élu par des Alsaciens qui n'ont pas abandonné l'espoir d'être Français, qui est chassé de France par un Lorrain des provinces annexées.

La Chambre a approuvé ces trois actes. Elle a renié trois fois l'Alsace. A l'aphorisme cruel de Bismarck, la force prime le droit, elle a fait une variante : la force périme le droit.

C'est donc bien vrai que le droit n'est rien sans la force, c'est donc vrai que la justice immanente est impuissante à redresser les iniquités si elle n'est armée du glaive victorieux, de l'épée qu'un prédécesseur d'André jetait dans la balance où se pesait le tribut d'or payé par les Romains vaincus à nos ancêtres aventureux.

Et alors, que vient-on nous chanter avec ces rêves d'universelle fraternité conçus par des gens qui ne savent qu'imaginer pour molester leurs compatriotes ?

De qui font le jeu ces apaches officiels et officieux qui tendent une main à l'Allemand et de l'autre plantent un couteau dans le dos du Français qui use de son droit de citoyen en manifestant pacifiquement l'opinion que lui dicte sa conscience ?

Hélas, il faut bien le dire, ils travaillent pour le roi de Prusse. Et ils nous livreront au roi de Prusse si nous n'avons pas le courage de défendre notre droit de rester Français par toutes les forces physiques et morales que la science et la nature mettent à notre disposition ; forces agissantes et impérissables qui servent à détruire quand elles ne servent pas à bâtir et qui servent à bâtir quand elles ne servent pas à détruire.

La nature a horreur de l'immobilité. Il faut agir ou mourir, prospérer ou décroître, être maître ou esclave. Il n'y a pas de droit sans la volonté de le maintenir, sans la puissance de le faire triompher ; tout droit qui désavoue est un droit qui abdique.

Le droit du citadin de rentrer paisiblement chez lui, après le couvre-feu, est un droit universellement reconnu. Pourtant les municipalités sont obligées d'entretenir, à grands frais, une police pour le faire respecter. Mais si la police vient à être absente, ce droit n'est-il pas mieux respecté par l'apache, s'il est appuyé d'une carrure imposante, d'un revolver ou d'une canne plombée que s'il se présente sans armes pour garantir un être chétif, de peu de surface ?

Ne soyons donc pas forts uniquement de notre bon droit, sachons le garantir avec des réalités tangibles si nous voulons qu'il existe.

La force est la grande accoucheuse des idées. Ayons-là pour nous, si nous voulons voir triompher les nôtres.

Et il ne s'agit pas seulement de la force brutale à opposer aux entreprises criminelles des détrousseurs nationaux ou internationaux, il s'agit aussi de la force morale qui naît de la sincérité des conventions, de l'union des cœurs, du dévouement, de la franchise et du courage, coefficients qui multiplient cette force brutale et la rendent invincible, en terrorisant les malfaiteurs publics.

Un exemple dans la région lyonnaise :

Il y existe un organe de démoralisation publique et de désagrégation nationale, appelé le *Progrès*. Tous les honnêtes gens de la région tremblent devant ce journal, tous les fonctionnaires sont terrorisés par les correspondants anonymes de cette feuille où la calomnie s'allie à la lâcheté dans un monstrueux accouplement. Cela parce que le ministère de démence républicaine n'a pas de défenseur plus ardent, qu'il suffit qu'un citoyen fût attaqué par le *Progrès* pour être désigné aux coups des bandits, parce qu'il suffit qu'un fonctionnaire soit dénoncé par lui pour être déplacé et révoqué.

Il a suffi aussi que quelques jeunes gens clament un peu leur indignation devant le palais bâti avec les petits sous des ouvriers naïfs, pour que les directeurs de cette entreprise de banditisme politique se terrent dans leurs caves et en fasse garder les issues par la police lyonnaise.

Il a suffi que le camarade Léon Borde exprime, en quelques mots vengeurs, l'indignation de la population pour que la feuille immonde se réfugie dans le silence, le dernier asile des criminels et des lâches.

Voilà ce que peut le droit appuyé sur la force qui réside dans l'union, dans l'audace, dans la volonté de vivre et dans la vérité publiquement proclamée. Droit qui, au besoin, on le sait, peut être soutenu par des réalités plus tangibles.

A l'intérieur, à l'extérieur soyons forts si nous voulons que notre droit soit respecté.

Pour vivre heureux vivons armés.

Henry JARZUEL.

Notes Politiques

CE N'EST PAS FINI

Il ne faut point que les traîtres à l'Alsace-Lorraine s'imaginent que les républicains patriotes vont cesser leur légitime campagne d'indignation, au lendemain du vote honteux de la Chambre.

Nous aurions mis un terme à cette polémique affligeante pour notre patriotisme, si la majorité avait compris qu'elle ne pouvait accorder sa confiance au ministre expulseur, si le Parlement, dans son unanimité, avait flétri l'acte odieux du préfet de Meurthe-et-Moselle. Mais, comme la majorité, selon l'énergique parole de M. Corrard des Essarts, s'est précipitée derrière M. Combes qui « sonnait à la soupe », désertant ainsi la « sonnerie au drapeau », nous devons continuer notre campagne vengeresse jusqu'à ce que justice ait été faite de ce ministère de traîtres et de ses soutiens.

Il faut que d'un bout à l'autre du pays la résistance s'organise ; il faut que tous les républicains, tous les bons citoyens, tous les Français, se lèvent dans une commune indignation et liguent leurs efforts pour faire rentrer dans les Loges, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, les pitres, les saltimbanques et les traîtres qui nous gouvernent.

L'expulsion de l'abbé Delsor, le vote honteux de la Chambre, doivent nous être une leçon. Nous ne devrons, désormais, perdre aucune occasion de clouer au pilori les députés anti-français qui, par leur vote, contresignèrent le traité de Francfort. Nous devrons mener contre eux, sans distinction de partis, une campagne sans trêve ni merci. Ces députés ne sont plus Français : ils sont Allemands.

Que nos amis du département du Rhône et des départements voisins retiennent leurs noms et qu'ils leur jettent à la figure, à chaque occasion, leur vote infâme. Qu'ils ne se laissent plus prendre aux déclarations patriotiques dictées par des nécessités électorales. Qu'ils se souviennent et qu'ils vengent l'Alsace-Lorraine.

De prétendus modérés, comme Chabert de Villefranche, comme Germain Périer d'Autun, comme Deléglise et la bande des blocards de la Savoie, comme Mercier, David, Berthet, Chautemps de la Haute-Savoie, comme Bozonnet de l'Ain, etc., ont joint leur vote à celui des sans-patrie, sans-patrie eux-mêmes. Que dans chaque circonscription, que dans chaque famille on rougisse de leur honte, et qu'aux prochaines élections, s'ils osent encore solliciter les suffrages de leurs concitoyens, qu'on les envoie en Allemagne avec leur chef et ami Guillaume II. — Camille DIJOUR

INFORMATIONS

Paris, 24 janvier.

LA MUNICIPALITÉ DE GAP. — Le conseil démissionnaire de Gap, qui a été réélu dimanche dernier, avait été convoqué, pour ce matin, afin de nommer le maire et les adjoints, mais il a refusé de se réunir et entend persister dans sa détermination jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée à la ville.

La population est unanime à approuver la conduite de ses élus.

BANQUET DES AGENTS DE CHANGE. — Hier a eu lieu le banquet annuel de la chambre syndicale des agents de change. MM. Combes, Rouvier, Trouillot, Doumergue y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de personnalités appartenant au monde judiciaire et administratif. Aucun discours n'a été prononcé.

LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES. — Le conseil d'administration de la caisse des recherches scientifiques s'est réuni hier pour entendre la lecture du rapport annuel que son président, M. Dislère, président de section au conseil d'Etat, doit présenter au président de la République. Dans ce document, d'un haut intérêt, M. Dislère résume les travaux des savants qui ont bénéficié des subventions de la caisse. Ces subventions, peu nombreuses et peu importantes encore, le deviendront davantage lorsque la caisse des recherches scientifiques, investie de la personnalité par la loi du 14 juillet 1901, aura reçu les dons et legs qu'elle est autorisée à recevoir et qui ne peuvent manquer de lui arriver lorsqu'elle sera connue.

LES TRAITÉS COMMERCIAUX FRANCO-RUSSES. — Les *Novosti* de Pétersbourg accueillent avec une vive satisfaction le fait de la publication du rapport de M. Debussy, membre de la commission parlementaire des tarifs étrangers, concernant la question des relations commerciales de la France avec la Russie, et concluant à la nécessité d'ouvrir des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays. Ce journal forme des vœux pour que le rapport Debussy devienne réellement le point de départ des susdites négociations dont l'aboutissement à un résultat favorable augmenterait énormément la solidité de l'alliance franco-russe.

POUR LA REPRISE DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES. — Ce matin, à 9 heures, a été célébré à Notre-Dame une messe solennelle à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires. Le cardinal Richard présidait. Dans la nef avaient pris place les membres des deux chambres et du conseil municipal qui avaient répondu à l'invitation.

Au milieu d'une nombreuse assistance, parmi les personnalités présentes on remarquait : MM. Wallon, de Montfort, de Lamarzelle, de Las Cazes, sénateurs ; l'abbé Gayraud, Lerolle, le comte Le Gonidec de Traissan, l'abbé Lemire, députés ; Keller et Gabriel Dufaure, anciens députés ; César Caire, vice-président du Conseil général de la Seine ; Ambroise Rendu et, Alpy, conseillers municipaux de Paris, etc., etc.

LA SITUATION POLITIQUE

Après la séance de vendredi. — L'expulsion Delsor au Sénat. — Le rôle néfaste de M. Clémenceau.

Paris, 24 janvier.

Quelle est exactement la situation du ministère, après le vote de vendredi ? C'est ce que nous avons essayé de savoir. L'opinion est que la majorité est décidée à aller jusqu'au bout, à soutenir coûte que coûte son ministère.

Cependant, de nouveaux et intéressants débats sont à prévoir, l'opposition ne se rebutant pas par la perte d'une bataille comme celle de vendredi.

On avait même dit que des interpellations seraient déposées au Sénat, relativement à l'expulsion de M. l'abbé Delsor. La *Patrie* a interviewé M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du Nord, qui lui a répondu qu'il n'interpellerait pas, estimant inutile de rouvrir un débat qui ne pourrait avoir qu'une sanction identique à celle donnée par la Chambre, le bloc du Sénat étant plus ministériel que celui de la Chambre, M. Le Provost de Launay a ajouté qu'il y avait une interpellation extrêmement urgente à faire, relativement aux agissements du général Peigné et du colonel Sarrail qui, sous prétexte de défendre aux soldats de s'intéresser à la politique ne s'occupent, eux, que de politique et en arrivent à peser sur la conscience des hommes placés sous leurs ordres. « Il s'agit de savoir si M. Combes admet une pareille attitude et si les officiers ont le droit de s'occuper de l'emploi du temps des soldats en dehors de la caserne. »

Les journaux continuent à apprécier la séance de vendredi.

M. Latapie, dans la *Liberté*, dit que M. Clémenceau est le mauvais génie de la République, et trouve qu'il va un peu loin lorsqu'à propos de l'expulsion de Delsor il en appelle à la mémoire de Gambetta qu'il dénonce comme « l'homme de Bismarck », comme « traître et vendu ».

M. Latapie conclut ainsi :

« Vous, monsieur Clémenceau, quelle est votre patrie ? Vous avez cette originalité de n'en avoir aucune ou plutôt de les avoir toutes. Vous les adoptez, au fur et à mesure qu'elles deviennent ennemies du pays qui vous porte. Vous avez combattu férocement les meilleurs serviteurs de la France ; vous avez injurié toutes nos gloires, abaissé toutes nos espérances, préparé tous nos malheurs. Aujourd'hui, vous vous réjouissez sans mesure. De quel désastre sommes-nous encore menacés ? Votre joie fait peur. »

L'AFFAIRE DREYFUS

Le rapport du procureur général. Les conclusions.

Paris, 24 janvier.

Le *Temps* confirme que le procureur général Baudoin a communiqué hier à la Chambre criminelle de la Cour de cassation son réquisitoire relatif à la demande en revision de l'affaire Dreyfus. Ce réquisitoire forme un document assez volumineux.

Voici, dit le *Temps*, quelles sont les conclusions de ce réquisitoire. Le procureur général conclut :

1° A la recevalité de la demande.

2° A l'enquête. L'enquête serait effectuée par la chambre criminelle et l'affaire viendrait ensuite devant la Cour de cassation, toutes chambres réunies, aux termes de la loi dite de dessaisissement.

Le procureur général retient trois faits nouveaux. Nous en avons déjà signalé deux ; le 3e peut être ainsi résumé : « Dissimulation de comptes et tenue irrégulière des registres du bureau des renseignements. » Un exemple typique de ces irrégularités aurait été relevé par M. Baudouin. Il s'agit de l'intervention d'un agent dont il a été fréquemment question et qui renseignait le ministère, un certain Watterlos. Ce personnage qui se donnait comme attaché d'ambassade fut de signé au cours des diverses phases de l'Affaire, tant par le colonel Henry que par les généraux Mercier et Roger comme un « ami » de la France. Or, il fut établi que ce Valterlos recevait des sommes nombreuses du bureau des renseignements et n'était qu'un indicateur peu désintéressé.

Le registre des opérations du bureau des renseignements ne porte aucune trace des comptes de cet agent. Le procureur général y voit une preuve de dissimulations et d'irrégularités qui nécessitent une enquête.

Après impression, ce réquisitoire, tiré au nombre d'exemplaires strictement nécessaires, sera remis à chacun des membres de la chambre criminelle de la Cour de cassation et le président de cette chambre désignera son rapporteur. Les documents de la procédure seront alors communiqués à Me Mornard, avocat d'Alfred Dreyfus, qui présentera son mémoire.

Le conseiller-rapporteur, sur le vu du réquisitoire et du mémoire, sera appelé à rédiger un rapport à la chambre criminelle qui aura alors à décider si une enquête est nécessaire. Si cette enquête est décidée et si les conclusions en sont favorables à la demande en revision, les chambres réunies de la Cour de cassation auront à se prononcer enfin sur le renvoi de Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre, ou sur la cassation pure et simple sans renvoi.

Démission du Général de Sancy

Ecœuré ! — A la suite de la Séance de Vendredi.

Paris, 24 janvier.

Le général de brigade de Sancy vient d'envoyer sa démission au ministre de la guerre. Cette démission provoque une certaine émotion dans les milieux militaires.

La *Patrie* a interviewé un ami du général de Sancy auquel il a demandé la raison de sa démission. Cet ami lui a fait la déclaration suivante :

« Ma réponse tient tout entière dans le compte-rendu de la séance de la Chambre de vendredi.

« C'est absolument écœuré que le général de Sancy quitte l'armée, et Dieu sait, cependant, combien il a fait pour cette armée qu'il aime tant !

« A Reischoffen, le général de Sancy a eu deux chevaux tués sous lui et a été décoré sur le champ de bataille.

« A Paris, il enlevait les barricades de la rue de Rivoli et était, pour ce fait d'armes, cité à l'ordre du jour.

« Il a été, par la suite, aide de camp du général Ducrot, puis attaché militaire à Berlin, avant d'être, pendant 18 ans, collaborateur du général de Miribel.

« Général de brigade en 1894, il était proposé comme divisionnaire en 1899. »

LES ANTÉCÉDENTS DE M. HUMBERT

Paris, 24 janvier.

M. Humbert, préfet de Nancy, aujourd'hui modèle de radicalisme, a été jadis préfet de Constantine et en ce temps là se signala par un tel antisémitisme qu'il fut déplacé par M. Barthou, alors ministre, sur la demande de M. Thomson qui n'en a pas moins voté hier pour M. Combes et pour M. Humbert.

Mais à son avènement au pouvoir, M. Combes eut besoin de quelqu'un pour remplacer au plus vite l'ancien préfet de Nancy qui avait commis la faute de trouver que M. Edgar Combes, alors sous-préfet de Lunéville, n'était pas assez souvent à son poste. Il trouva M. Humbert qui s'était acquis d'illustres protections radicales, et voilà comment, à la séance d'hier, M. Humbert, jadis antisémiste, a été glorifié par toutes les fractions du radicalisme.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Dijon, 24 janvier.

Les diverses Sociétés d'anciens militaires de la ville de Dijon ont célébré aujourd'hui leur 33e anniversaire des journées des 21, 22 et 23 janvier 1871, au cours desquelles le drapeau du 61e régiment poméranien fut enlevé sous l'usine Bargy par Victor Curtat, appartenant aux chasseurs du Mont-Blanc de la Savoie.

Le cortège s'est rendu d'abord route de Langres, où un petit monument rappelle la victoire de Ricciotti Garibaldi et le glorieux fait d'armes du jeune Curtat.

M. Laloge, adjoint au maire de Dijon, a prononcé une fort belle allocution patriotique suivie de la *Marseillaise* par la fanfare du Rallye dijonnais.

Le cortège a repris sa marche pour aller saluer la statue du général Garibaldi, puis la dislocation s'est ensuite opérée. Les anciens combattants et les survivants se sont alors donné rendez-vous au banquet qui aura lieu ce soir.

Fontenoy, 24 janvier.

La municipalité a fêté aujourd'hui l'anniversaire du combat du 22 janvier 1871 et du fait d'armes accompli par les francs-tireurs. Le cortège s'est rendu à l'église où a eu lieu un service solennel. A l'issue de la cérémonie, on s'est rendu au monument où le maire de Fontenoy a prononcé une allocution patriotique.

Les vétérans de Nancy s'étaient joints à ceux de Toul pour venir honorer les camarades morts au champ d'honneur.

Saint-Quentin, 24 janvier.

Ce matin, au milieu d'une affluence considérable, a eu lieu l'anniversaire de la bataille de St-Quentin. Les autorités civiles, militaires, sapeurs-pompiers, les sociétés de gymnastiques, les anciens militaires, les vétérans formaient un cortège imposant.

La musique du 67e s'est fait entendre au cimetière où des discours ont été prononcés devant la tombe des soldats morts pour la patrie.

LA SECTE ANTINATIONALE

La Franc-Maçonnerie et l'Alsace-Lorraine

Un document. — La Franc-Maçonnerie renie l'Alsace-Lorraine. — Le referendum des Loges françaises. — Les protestations. — Encore la séance de vendredi et l'expulsion de M. Delsor.

M. Combes à la tribune de la Chambre et avec lui les journalistes blocards, ont débité insanités et mensonges sur insanités et mensonges, à propos de l'Alsace-Lorraine. C'est que MM. Combes, Sarrien, Brisson, Clémenceau, ne sont que les sacristains de la secte antinationale qu'est la Franc-Maçonnerie.

Or, la Franc-Maçonnerie a toujours demandé que l'Alsace et la Lorraine fassent partie intégrante de l'empire Allemand ; elle a toujours prêché le renoncement aux droits de la France sur les provinces annexées. On a parlé souvent de la fameuse discussion de la Loge *Le Globe* de Vincennes, déclarant qu'il valait mieux, pour l'Alsace et la Lorraine, qu'elles continuent à faire partie de l'empire allemand, décision à laquelle *toutes les Loges de France*, **moins six seulement**, s'étaient ralliées.

Voici, *d'après photographie* (M. Prache, député de Paris, en a l'original en sa possession) un document probant, irrécusable... et ignominieux. Nous le donnons tout entier, malgré sa longueur.

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

L.·. LE GLOBE

LIBERTÉ.·. ÉGALITÉ.·. FRATERNITÉ.·.

Or.·. de Vincennes, le 24 août 1886 (E.·. V.·.)

TT.·. CC.·. FF.·.

Nous avons la faveur de vous informer que la R.·. L.·. Le Globe se réunira en **Tenue ordinaire, le Vendredi 3 Septembre 1886**, *en son Temple, avenue des Charmes, 12, et nous vous invitons à y assister.*

Nous vous saluons, TT.·. CC.·. FF.·. p.·. l.·. s.·. e.·. a.·. m.·. q.·. v.·. s.· **C.·.**

RENAUD, GARNIER, } *Vén.·. d'Hon.·.* | **Lucien BLAVIER,** *Vén.·. tit.·.* 16, av. de la Source, Nogent-s.-M. (Seine).

GILTON, *1er Surv.·.* **LAMBERT,** *Orat.·.* **Maurice WEILL,** *2e Surv.·.*

DUFRESNE, *Secret.·.* 4, rue du Bac, Paris. | **BLAVIER Achille,** *Trésor.·.* 45, rue Franklin, à Courbevoie (Seine)

ORDRE DES TRAVAUX

1. Ouverture des Tra.·. au 1er gr.·. symb.·. à 8 h. 1/2 très précises.
2. Lect.·. des Proc.·. verb.·. de la Corresp.·. de la part.·. off.·. du Bull.·. et de la circul.·. n° 8 du Gr.·. O.·. de France.
3. Exam.·. de la dem.·. de secours.
4. A 9 h. 1/2 très précises, Conférence de a.·. t.·. ch.·. F.·. **TROLLET**, gr.·. exp.·. de l'A.·. sur « **Les motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-Maçonnerie française surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande.** »
5. Inscription pour la proch.·. Tenue des Orat.·. désirant répondre.
6. Prop.·. et disc.·. div.·.
7. Circul.·. du Tr.·. de la V.·. et du S.·. aux prop.·.
8. Clôt.·. des Trav.·. à la Man.·. Acc.·.

LOGES AFFILIÉES ET JOURS DES TENUES

Clémente Amitié, 1er jeudi du mois, G.·. O.·.
Clémente Amitié Cosmopolite, 4e vendredi, G.·. O.·.
Bienfaiteurs réunis, 3e mercredi, G.·. O.·.
Parfaite Union, O.·. de Coulommiers, Temple Cour des Houilles.
Constance éprouvée, O.·. de Rouen, 2e et 4e jeudi, temple, rue des Carmes, 10.
Ecole, 4e jeudi, G.·. O.·.
La Liberté de Conscience, 4e mardi, G.·. O.·.
La parfaite Egalité, 1er vendredi, G.·. O.·.
Les Hospitaliers de Saint-Ouen, 2e dimanche, Temple rue de la Chapelle, 7, Saint-Ouen.
Alsace-Lorraine, 2e jeudi, G.·. O.·.
La Ruche libre, 2e mardi, G.·. O.·.
L'Etoile Polaire, 1er et 3e mercredi, Temple, 77 *bis*, rue de la Condamine.
Lien des Peuples, 4e mercredi, G.·. O.·.
La Franche Union, G.·. L.·. S.·. n° 0 (O.·. de Paris), 3e mardi, Temple, rue Payenne, 5.
L'Aménité, G.·. O.·. (O.·. du Havre), 1er et 3e mercredi, Temple, rue Jules Lecesne.
La Rose du Parfait Silence, 1er mercredi, G.·. O.·.
L'Emancipation, 4e mardi, G.·. O.·.
L'Union de Belleville, 1er mercredi, Temple, rue de la Mare, 22.
Le Temple des Amis de l'Honneur Français, 3e lundi.
Le Nouveau Monde, Or.·. de Santiago (République Dominicaine).
Quisqueya, O.·. de Monte-Christi (République Dominicaine).
L'Alliance, L.·. E.·. n° 70, 1er mardi, Temple, rue Jean-Jacques-Rousseau, 55.
L'Amitié des F.·. F.·. Réunis, Or.·. de Port-au-Prince (Haïti).
L'Union des Peuples, L.·. E.·., n° 134, 3e jeudi, Temple, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35.
Trois S.·., Or.·. du Havre, 1er mardi, Temple, rue Jules-Lecesne, 14.
Les Arts Réunis, O.·. de Rouen, 1er et 3e mardi, Temple, rue des Carmes, 20.
Union Fraternelle, 1er lundi, G.·. O.·.
Les Cœurs Unis, 2e mardi, G.·. O.·.
La Nogentaise, O.·. de Nogent-sur-Marne, 2e samedi, Temple, avenue d'Antin, 30, au Perreux.
L'Etoile de l'Avenir, O.·. de Neuilly-Plaisance, 4e dimanche, Temple, avenue de la Station, 67.
Travail et Lumière, O.·. d'Alfort (Seine), 1er mercredi.

Adresse de la L.·. Chez le Vénérable, 16, avenue de la Source, à Nogent-s.-Marne (Seine)

Société de Prévoyance Maç.·. Trésorier, le F.·. BREON, 8, rue du Levant, Vincennes

Le Tramway situé à proximité de la L.·. fonctionne jusqu'à 11 h. 40 m. — Le dernier train pour Paris à 11 h. 50 m.

Les FF.·. en retard pour le paiement de leurs cotisations sont *instamment* priés de se mettre à jour avec la Caisse du Trésor.

Les FF.·. qui ne peuvent assister aux tenues sont invités à le faire connaître par lettre, et à ne pas oublier l'obole de la N.·.

Au *verso* de ce document se trouve la mention suivante, singulièrement significative.

Paris, le 7 septembre 1886.

A mon ami Garnier,

Mon digne ami,

La loge « Le Globe » devient donc allemande ? ? ?

Ai-je bien lu dans la dernière convocation et encore en gros caractères ?

.·. Conférence de notre T.·. C.·. F.·. Trollet, gr.·. exp.·. de l'At.·. sur : « Les motifs devant faire désirer à la Franc-Maçonnerie française surtout (J'AIME LE SURTOUT) *que l'Alsace-Lorraine demeure allemande.*

Mais il n'est pas possible que ce soit un Français qui ait pu soutenir et développer une telle thèse.

Car c'est l'abomination de l'abomination.

A vous de cœur, mon cher ami.

Cette inscription est de la main de M. Hubert, alors directeur de la *Chaîne d'Union*, revue de la maçonnerie dont il était lui-même grand dignitaire (souverain grand inspecteur général). Mais il était natif de Strasbourg et son indignation d'Alsacien fut plus forte que sa discipline de Maçon. M. Léon Garnier, à qui il écrivait ainsi, était lui-même Vénérable d'honneur de la Loge le *Globe*.

UN PRÉSENT A M. COMBES

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges : combien a-t-on pour maudire un chef d'Etat qui a blessé au plus vif l'âme française ? En tout cas, un groupe d'artistes n'a pas dû laisser se prescrire les délais légitimes, qui, dès hier, a dit à M. Combes sa façon de penser. Il a semblé à ces braves garçons, pas autrement chauvins pour la plupart, mais patriotes sincères, que le président du Conseil n'avait donné de gages qu'à nos adversaires de l'année terrible, et que de cette séance dont la France pleure des larmes de honte, l'Allemagne sera seule à rire à gorge pleine.

C'était dans l'atelier de l'un d'eux et la discussion était chaude, encore que les assistants étaient tous d'accord. On proposa de faire un pendant au tableau fameux : le *Libérateur du territoire*. Un ancien, tête ardente, sous la neige des cheveux blancs, artiste sincère, qui a chanté son pays à sa manière, en disant la beauté de ses sites, proposa de s'en tenir à une simple carte de visite — mais sympathique...

Ils iraient en corps la déposer au ministère de l'intérieur.

Ils y étaient hier dans la soirée, et remettaient, pour le président du Conseil, un colis dans lequel messieurs les secrétaires trouvèrent cette lettre :

Monsieur le président du Conseil,

Les diverses coiffures qui ont orné votre chef font croire que, jusqu'à ce jour, vous n'étiez pas fixé sur celle qui vous convient le mieux.

Fils d'un honnête et respecté paysan, qui gagne sa vie à vendre les bonnets de coton qu'il fabriquait, vous avez essayé de la calotte jusqu'à l'instant où le vent des charnelles tempêtes l'envoya promener par dessus les moulins.

Au pouvoir, vous avez, sans grâce, arboré le bonnet rouge.

Mais voici, désormais, la seule coiffure qui vous sied.

Un groupe d'artistes patriotes vous en fait présent.

Et la boîte, ouverte, montra le casque à pointe des géoliers de l'Alsace.

La leçon est cruelle ; mais pourquoi M. Combes s'est-il mis si délibérément dans le cas de la recevoir. Des séances comme

celles d'hier, qu'à défaut de patriotisme, un peu de doigté eut prévenues, ne sont-elles pas une trahison ? Les artistes indignés l'ont dit vivement, et à leur manière, qui concrète les sentiments dans la naïveté de l'image. Que voulez-vous, depuis hier ils voient M. Combes avec *ça !*

L'Anniversaire de Buzenval

Manifestation patriotique. — Un télégramme de M. Déroulède.

Paris, 24 janvier.

La manifestation annuelle de la *Ligue des Patriotes* a eu lieu cette après-midi à Buzenval.

Les ligueurs se sont rencontrés sur le plateau de Buzenval avec les patriotes et les anciens combattants de Rueil et des environs.

Des discours patiotiques ont été prononcés par MM. Jourde, maire de Rueil; Rudelle, Lepelletier, Tournade, Archdeacon, députés: Gally, Gaston Méry, etc.

M. Galli a lu le télégramme suivant de Paul Déroulède :

« Patriotes ! Il y a 34 ans, 3.000 Français se sont fait tuer sur ce champ de bataille pour repousser l'envahisseur allemand et lui disputer sa conquête. Parmi ceux qui tombèrent dans cette lutte glorieuse, citons l'immortel Henri Regnault, le hardi explorateur. Gustave Lambert, le vaillant colonel Rochebrune, le vieux marquis de Coriolis.

Ce que voulaient alors ces bons Français qui sont morts, c'est ce que veulent aujourd'hui les bons Français qui vivent aujourd'hui, et à ces Français-là je viens dire du haut de ces tombes :

« Vous qui ne voulez pas que l'Alsace-Lorraine désespère, ne dites jamais rien qui semble désespérer de la France. Vive notre chère France ! Quand même ! Vive notre Alsace-Lorraine ! — Paul Déroulède. »

Plusieurs couronnes ont été déposées sur les monuments. Pendant la cérémonie, un individu a protesté et a été conspué par la foule. Il a dû se mettre sous la protection des artilleurs chargés de maintenir l'ordre.

Il n'y a pas eu d'autre incident.

L'ÉLECTION DE REMIREMONT

La lutte des deux candidats. — La profession de foi de M. Flayelle.

Remiremont, 24 janvier.

L'élection de Remiremont doit avoir lieu aujourd'hui. L'agitation est très grande dans la circonscription et les partisans des deux candidats sont très surexcités.

Quel sera le résultat du scrutin? Il serait difficile d'établir un pronostic, car les forces des deux candidats semblent se balancer. Les partisans de M. Desbleumortiers se sont livrés à de nombreuses violences contre leurs adversaires. On remarque que M. Desbleumortiers a beaucoup atténué ses premières déclarations; qu'il a fait une profession de foi très patriotique et qu'il a nettement pris partie contre M. Combes à propos de l'affaire Delsor.

En somme que, si M. Desbleumortiers est élu, son succès sera un succès antiministériel. Reste à savoir quelle serait son attitude à la Chambre.

Voici les passages principaux de la profession de foi de M. Flayelle, candidat républicain nationaliste :

Liberté d'Enseignement, liberté d'Association, liberté des pères de famille, liberté religieuse pour tous, pour nous catholiques comme pour les autres.

Maintien très haut, au-dessus des intrigues de la politique, de notre vaillante armée nationale, honneur et rempart de la Patrie. — Réduction du service et des périodes d'instruction, et adoption de la loi de deux ans égale pour tous, dans la mesure compatible avec l'intérêt supérieur de la défense du pays et de la sauvegarde de notre puissance militaire.

Réforme démocratique des impôts, dans un sens largement progressif, sans inquisition arbitraire, ni tyrannie fiscale d'aucune sorte.

Sévère économie financière. Suppression des fonctionnaires inutiles (sous-préfets, etc.), mandarins encombrants qui ne vivent que des marchandages des politiciens.

Défense de l'industrie et de l'agriculture par un sage protectionisme.

Protection du travail national contre la concurrence étrangère et contre les brigandages de la spéculation juive.

Amélioration persévérante de la condition des classes laborieuses; création des retraites ouvrières dont l'ajournement après tant de promesses, constitue une faillite de plus !

Défense du petit commerce par la réforme de la législation des patentes qui atteint insuffisament les grands magasins de la capitale.

Nous sommes opprimés par un *gouvernement maçonnique*, né d'une victoire de la trahison juive, et qui ne vit que de violences, d'injustices, de proscriptions, d'attentats à toutes nos libertés, qui attaque la nation dans toutes ses traditions, dans son admirable armée qu'il désorganise, par la suspicion et la délation, dans son industrie et dans son commerce qu'il livre aux périlleuses expériences du socialisme ministériel, dans ses finances qu'il achève de dilapider pour solder les frais de la guerre religieuse, *gouvernement de déchéance et de désastre* en qui se concentre toute la malfaisance des sectaires.

Contre ce *gouvernement du bloc* qui vient de lancer une suprême provocation à tous les bons citoyens en ressuscitant l'*affaire Dreyfus*, il vous appartient de concentrer toutes les forces d'opposition et de résistance, et c'est à tous que je *fais aujourd'hui appel*.

Profondément attaché à la cause de la *souveraineté du peuple*, je suis de ceux auquels l'intérêt national fait oublier les querelles des partis et qui veulent *avant tout et par dessus tout, bien servir la France*.

C'est pourquoi, aux heures de péril extrême que nous traversons, c'est à vous tous que je m'adresse, mes chers Concitoyens, à vous tous, comme moi, fils de notre frontière mutilée, comme moi, avant tout, ardents patriotes.

UNE VILLE INCENDIÉE

Aalesund détruit. — Douze mille personnes sans abri. — Les secours. — Scènes de terreur.

Nous avons annoncé dans nos dépêches d'hier que la ville d'Aalesund (Norwège) avait été entièrement détruite par les flammes. Voici les dépêches que nous recevons sur ce désastre :

Christiania, 24 janvier.

A Aalesund, il ne reste debout, en dehors des magasins de la douane, que des entrepôts d'expédition sur les quais et une vingtaine ou une trentaine de petites maisons.

Deux bateaux de pêche et plusieurs petites embarcations ont été incendiées.

Le temps très mauvais rend plus terrible la situation des victimes restées sans abri.

Plusieurs villes ont organisé des expéditions de secours qui sont en route. Le feu a rendu impossible aux victimes d'atteindre les vapeurs qui les auraient transportées à Molde.

Brême, 24 janvier.

Le Lloyd de l'Allemagne du Nord a préparé le vapeur *Weimar* pour porter des secours aux victimes d'Aalesund. Ce vapeur a été cette nuit pourvu d'une quantité de provisions de bouche, de vêtements et de médicaments ; il embarque également un assez grand nombre d'infirmiers. Il partira cet après-midi, à 3 h., de Bremerhaven et atteindra Aalesund mardi dans la matinée.

Christiana, 24 janvier.

L'incendie a pris naissance au milieu de la nuit, à 2 h. 1/2 du matin, dans la fabrique de la Compagnie des conserves d'Aalesund. Il fut d'abord aperçu par le capitaine et l'équipage d'un navire.

Dans l'espace de deux heures, la plus grande partie de la ville était réduite en cendres, la population ne pouvait que fuir devant le feu ; la conflagration s'étendit si promptement qu'il était impossible de songer à rien sauver.

De 10 à 11.000 personnes se trouvent à moitié vêtues dans les champs qui s'étendent devant la ville ; une partie de ces personnes viennent de trouver asile chez des paysans. La panique était si grande qu'il n'y a pas eu moyen d'organiser les secours. Le bourgmestre a seulement pu sauver les archives officielles, les papiers les plus importants.

En ce qui concerne les petits bâtiments se trouvant dans le port, on sait avec certitude que deux petits vapeurs ont été brûlés. On a, en outre, coulé à fond 23 barques de pêcheurs pour les sauver du feu. Tous les édifices publics sont détruits. Deux hôpitaux le sont également ; le lazaret, par contre, subsiste. Les malades ont été transportés, au moyen de voitures, dans la campagne, et y ont provisoirement trouvé un abri.

Le pont qui reliait les deux parties de la ville a été également la proie des flammes ; un dépôt de charbon brûle encore.

La population souffre beaucoup du froid, la tempête est épouvantable. Un grand vapeur était arrivé de Christian-Sund pour prendre les gens sans abri, mais il a dû rebrousser chemin, tout le port étant en flammes. La mer, par suite de la tempête qui règne encore, reste très houleuse, aussi est-on obligé de transporter par voie de terre les envois de provisions et de vêtements. Peu de provisions de bouche restent dans la ville.

Le consulat général de l'Allemagne a reçu de l'empereur d'Allemagne un télégramme exprimant la profonde sympathie pour les victimes et annonçant l'envoi de secours.

Les journaux dans le Monde

Paris, 24 janvier.

D'une statistique récente, il résulte qu'il y avait l'an dernier en Hongrie 1.205 journaux hongrois et 227 d'autres langues. Les journaux allemands, qui étaient, en 1902, au nombre de 167, sont descendus, en 1903, à 137.

En Italie, suivant l'*Annuaire della Stampa Italiana*, fondée en 1895, il existe actuellement 3.072 journaux, dont 425 catholiques, 125 socialistes et 801 politiques. Les publications paraissant deux fois par semaine sont au nombre de 66, trois fois 18, six fois 64 et sept fois 89.

On compte en Amérique 22.312 imprimeries dont les maisons représentent un capital de 292.547.072 dollars. Cinquante pour cent de ces maisons ont la spécialité des journaux. On consomme annuellement en Amérique le poids de 1.350.000 livres américaines de papier, et les journaux emploient à eux seuls les trois quarts de ce chiffre.

En France, en 1902, il existait 6.753 journaux, dont 2.865 à Paris. La presse parisienne compte 968 organes mensuels, 423 bi-mensuels, 781 hebdomadaires et 547 quotidiens.

La République d'Haïti possède actuellement 27 journaux, dont les plus importants sont imprimés à Port-au-Prince. Au Japon, en 1902, on comptait 1.492 journaux. Le Danemark, en 1902, avait 582 feuilles hebdomadaires.

En Norvège, en 1902, il existait 497 journaux dont 201 à Christiana. Deux paraissent 12 fois par semaine, trois 7 fois, quarante 6 fois, sept 4 fois, soixante-trois 3 fois, soixante-dix 2 fois, et cent-vingt-huit 1 fois.

En Roumanie, en 1902, on avait 320 journaux.

En Russie, en 1902, il existait 1,208 organes autorisés par le gouvernement dont 872 en langue russe, 101 en polonais, 56 en allemand, 7 en français. On comptait 349 politiques, dont 145 quotidiens. La Finlande, en 1902, avait 207 journaux.

Enfin, en Suisse, en 1902, on comptait 1,005 journaux dont 3 ne coûtaient pas plus de 20 francs, 14 de 15 à 20 francs, 48 de 10 à 15 francs et 248 de 5 à 10 francs.

FRANCHISE MILITAIRE

Paris, 24 janvier.

Elle est fort connue l'aventure de ce maréchal de France sur qui un grenadier exaspéré d'une injustice tira un coup de pistolet en pleine poitrine. Le coup rata. Et, sans qu'un muscle de son visage bougeât, le vieux maréchal laissa tomber ces mots :

— Quatre jours de salle de police pour mauvais entretien de vos armes !

On nous envoie d'un grand port de guerre une anecdote qui, pour n'avoir point le panache des temps héroïques, ne manque point d'une assez jolie allure.

On nous raconte que l'un des généraux, en résidence dans la place, arriva brusquement l'autre matin dans l'une des casernes d'infanterie et fit sonner le rassemblement.

Lorsque le régiment fut réuni, le général prit la parole :

— En me promenant hier, dans la ville, en tenue bourgeoise, j'ai été interpellé grossièrement par un homme du régiment, en état d'ivresse, qui m'a abordé et m'a demandé de lui payer à boire. Qu'il sorte des rangs...

Aussitôt, un clairon fit trois pas en avant et, la main à la visière ; « C'est moi, mon général ? » dit-il.

Nous ne savons pas la sanction que l'officier supérieur a donné à l'incident. Mais la franchise du coupable lui vaudra sans doute quelque indulgence.

Echos et Nouvelles

ÇA IRA, ÇA IRA !

L'Empire s'organise — sur le papier du moins — et c'est bien quelque chose.

Voici qu'on nous annonce que l'armée de S. M. Jacques Ier est en formation.

Le colonel Gouraud, généralissime des forces sahariennes, a daigné communiquer ces importants détails sur les projets militaires de Sa Majesté :

« Le 1er régiment de la garde impériale du Sahara comprendra 2 bataillons, dont le premier sera commandé exclusivement par des Américains, anciens officiers des Rough-Riders ; mais on ne tiendra pas compte de leurs anciens grades.

« Les officiers et sous-officiers du 2e bataillon seront tous d'anciens membres de l'armée anglaise. La préférence sera donnée aux officiers sortants du 17e régiment, puis à ceux du Royal Horse Artillery. Les soldats de ce premier régiment seront recrutés parmi les 25 millions d'Arabes qui forment la population de l'Empire (et des environs sans doute ?). Tous seront montés sur des pur-sang anglais (et la race sympathique et preste des Arabes, alors ?). Quant aux uniformes et à l'armement, ils seront empruntés à l'armée anglaise. L'effectif de ce régiment comprendra 2.000 hommes. »

S. M. Jacques se contentera du titre militaire de colonel en chef... Tout cela est très modeste, presque mesquin si l'on osait dire, mais il faut bien commencer, n'est-ce pas ? Vous verrez que Sahara — pardon : ça ira, ça ira...

LE POINT LE PLUS FROID DU GLOBE

Jusqu'à présent, le record des basses températures était attribué à la ville de Verchojansk, au nord-est de la Sibérie, où l'on avait enregistré 69°,8 au dessous de zéro.

Mais, s'il faut en croire le peintre russe Borissow, ce record devrait passer à la Nouvelle-Zemble, notamment plus arctique d'ailleurs que la ville sibérienne.

M. Borissow, dans une excursion faite dans le détroit de Matockkin, qui sépare les deux îles qui forment la Nouvelle-Zemble, aurait en effet découvert, sous une caisse, une boîte contenant un thermomètre à maxima et un thermomètre à minima, d'un constructeur autrichien. Ces instruments avaient sans doute appartenu à un géologue autrichien, Hœfer, qui visita le détroit en 1872.

Quoi qu'il en soit, l'un des thermomètres marquait + 15°, et l'autre — 70°, chiffres qui nous donnent les températures extrêmes atteintes dans cette région depuis une trentaine d'années.

LA VIE LYONNAISE

LYON QUI PASSE

Ombres et Figures

LE VOYOU

— Monsieur, votre contre-marque, s'il vous plaît.

Et le voyou tend la main à quiconque sort, pendant un entr'acte, du théâtre ou du concert.

La vie de cet être est un mystère. Il vit, parce qu'on jette son cigare en entrant dans ces sortes d'établissements, et parce qu'un cavalier avec une dame donne deux sous à l'homme qui a baissé le marchepied du fiacre.

Il est né, neuf fois sur dix, des amours de la borne et du ruisseau. Il se plaît dans les latitudes des rues Moncey, Paul-Bert ou Marignan, et n'en sort qu'aux jours de manifestations, dites *populaires*, de feu d'artifice ou d'exécution capitale, à moins qu'il n'aille s'étendre nonchalemment, en été, sur les gazons des talus fortifiés ou ceux du Parc.

— Où demeurez-vous ? demandait un magistrat à l'un d'eux.

— Sous le pont de la Guille, répondit-il.

— Et vous ? demanda le commissaire à un autre.

— Moi, à l'étage au-dessus.

Et, de fait, le voyou ne demeure pas : il loge ; et même quand il ne pleut pas, il campe.

Il fume à huit ans, il aime à douze, il se bat à quinze ; à seize, il est un héros. Il se fait empoigner à dix-huit. — A vingt-cinq ans, il est disséqué sur une table d'amphithéâtre, à moins qu'il n'ait, à la Nouvelle ou à la Guyane, un numéro et un bonnet vert.

Il a la casquette tombée en arrière, sur la nuque, un bourgeron bleu, un pantalon de toile (même en hiver), la voix creuse, les yeux d'écureuil, la bouche gouailleuse, une coupe spéciale de cheveux vers les tempes, et une pipe qui entre toute entière dans le gousset de son gilet.

Avec des souliers qui, lorsqu'il pleut, rejettent le gravier pour prendre l'eau, il marche en se dandinant, comme s'il avait du roulis dans les jambes, et les mains dans les poches de son pantalon, posé sur une hanche, c'est la statue de l'Engueulement.

Le théâtre est sa seule école. Il dramatise sa colère et se drape dans sa clémence. Il s'écoute, parade et appelle l'effet. Il serait orateur, s'il savait parler. Il ne connaît les grands hommes que par la caricature.

Il se fait des idiotismes en amputant les mots en tête ou en queue. A Paris, il dit : le *cipal* et un *aristo*, pour le garde municipal et le bourgeois ; la *place Maub'* et le *Boul' Mich'*, pour la place Maubert et le boulevard St-Michel. A Lyon, il dit : Le *Casin*, pour le Casino, la *Guille* pour la Guillotière. Il a une anthologie à déroutet. Ménage lui-même. Il dit : *Ta bouche bibé !... Et ta frangine ? est-elle toujours au Château ?*

Il sait les heures où on sort du bal, la rue où une émeute a rendez-vous, car il est un assidu et un fervent du *Progrès ;* il sait aussi monter au mat de cocagne, gagner un lapin aux baraques, lire et compter jusqu'à deux révolutions.

Il joue aux bouchons ou aux sous dans les environs de la place Raspail, maraude aux marchandes des quais fleurs, fruits ou légumes, pêche à la ligne de la Vitriolerie, vend des verres noircis pour les jours d'éclipse, et des rameaux *bénits* la Semaine Sainte.

Enfin, vous pouvez encore le voir mangeant une croûte de pain durci sur le basport conduisant à la Morgue où, pense-t-il mélancoliquement, il pourrait bien venir échouer un jour.

Ne lui demandez pas s'il travaille, car il pourrait vous répondre comme le personnage d'Henri Murger dans la *Vie de Bohème* : « *Y a des années qu'on n'est pas en train de turbiner !* »

Pour le moment, il chante l'*Internationale* et la *Carmagnole*, conspue la *Calotte* et les journaux dont il casse les vitres, embête les *flics* et les *cipaux*, fait en un mot son petit révolutionnaire. Entre temps, il surveille sa *marmite*, et s'il a une contremarque, il court apprendre la dernière chanson du jour, voir la pièce annoncée à l'extérieur, ou bien va se chauffer aux bouches de chaleur de l'hôtel du Télégraphe.

Voilà ce qu'est le voyou. Insensiblement, cet être descend les degrés de l'échelle sociale, et de simple gavroche il devient souteneur, paresseux, voleur et assassin. C'est, en général, de la graine de bagne, un chevalier du surin et de la pince-monseigneur à l'occasion, un de ceux qui, sur les quais ou dans les endroits obscurs de la ville, vous font consciencieusement le coup du père François et vous *barbottent* la montre et le portemonnaie.

D'une pâleur de macchabée, le voyou est lâche quand il est seul ; aussi est-il presque toujours accompagné de deux ou trois autres types de son acabit, car l'union fait la force. Tout son bonheur, toute sa raison d'être est *d'estourbir un pante*, de refaire une *toquante* et de vivre au dépens de tout le monde.

C'est un parasite nuisible dont la vigilance de M. Briottet fait sagement de décimer de temps en temps l'espèce dangereuse pour tous les citoyens.

Joseph Manin.

AUTOUR DE SAINT-BONAVENTURE

Réparations et réfection. — Entretien avec M. le chanoine Prothière. — Quelques souvenirs. — Les vieilles échopes. Le doyen des locataires. — La fauvette de Saint-Bonaventure, une grande cantatrice.

Depuis quelques jours, on peut voir sur la toiture de l'église Saint-Bonaventure des échafaudages et des ouvriers maçons.

On s'est dit : Mais, est-ce qu'on songerait enfin à arracher de cette splendide basilique la moisissure affreuse qui la ronge ; aurait-on donc décidé de lui rendre ses vieilles façades gothiques et le cachet de noblesse qui convient à un monument si important de notre histoire ?

Hélas ! Il n'en est rien. Nous avons eu l'honneur de rendre visite hier à l'aimable et vénéré curé de Saint-Bonaventure, un homme de haute valeur, au jugement sain, à l'esprit très droit, très libéral, M. le chanoine Prothière, qui a dû nous avouer que les seules réparations commencées, à ses frais personnels, étaient l'entretien de la toiture, qui était percée à jour et où les gouttières s'offraient les plus indiscrètes pénétrations. La toiture est le chef de l'œuvre ; de sa conservation dépend celle de l'édifice. Puis il a fallu rebadigeonner à l'extérieur la grande nef, pour éviter les infiltrations après la remise en état de l'intérieur de l'église ; voilà ce qui a été entrepris.

De la réfection du monument il ne peut être question encore. La fabrique n'a pas de ressources suffisantes et les procès pendants entre elle et la ville n'ont eu encore aucune sanction.

On avait accordé à la fabrique, après la démolition des échoppes, une indemnité de 6.000 francs ; il en fut ajouté 12.000 encore après l'expertise des architectes Benoit, Bissuel et Bellemain, pour la fabrique, le département et la ville. Que peut-on faire avec 18,000 francs, pour un monument de cette valeur, dont la réfection demanderait plus d'un million ?

La fabrique recevait des locataires une redevance annuelle de 7.000 francs ; le jury d'enquête lui accorda une indemnité de 100.000 qui, placée aussitôt par l'Etat à la Caisse des Dépôts et Consignations, rapporte un intérêt de 3.000 fr., voilà la situation réelle des finances.

Cependant, le temps continue sur l'église son œuvre de dévastation que protègent à peine des affiches, souvent bien inconvenantes, sur les murs de ce monument. La voirie n'a-t-elle pas eu, en effet, la fantaisie d'autoriser l'apposition des affiches sur Saint-Bonaventure, considérée comme mur de refend, en compensation de l'interdiction mise sur les murs de la mairie de la place Sathonay ?

Quant à la réfection de la façade principale, il n'y faut pas songer. Ce sera pour les siècles futurs. Du reste, les deux grandes tours dont on voulait flanquer la porte principale, ne l'auraient-elles pas écrasée ? C'est une étude à faire.

Pour l'instant, M. le curé de Saint-Bonaventure ne songe qu'à « approprier et consolider » ; ce sont les termes dont il se sert avec nous. Il le fera avec le plus grand soin, réservant les pierres d'attente pour les architectes et sculpteurs à venir.

Du reste, quand l'église aura retrouvé, avec cette toilette très modeste, la propreté extérieure qui lui convient, ce sera déjà beaucoup.

***

Je causais, hier, avec un excellent ami, M. Poggi, le doyen des locataires de St-Bonaventure, qui, sur la droite de l'église, se fit, pendant tant d'années, une réputation lyonnaise pour ses cafés torréfiés. Quelle mine inépuisable de souvenirs chez ce brave homme qui vécut pendant plus de années à l'ombre de Saint-Bonaventure ! Devons-nous regretter comme lui la disparition du vieux quartier Grolée ? Non, certes. Que restait-il de ses vieux hôtels gothiques, de ses chapelles aux ogives fouillées, aux vitraux signés des grands maîtres verriers ? Rien. Depuis longtemps la chapelle des Confalons n'existait plus. La rue du Port-Charlet avait fait place à la rue Ferrandière. Le cloître de St-Bonaventure était démoli et il ne subsistait de toute cette architecture du moyen âge que la vieille basilique que rongeaient, aujourd'hui comme une lèpre, les échoppes des cordonniers disparues.

Bien des gens se figuraient que c'étaient ces humbles *regroleurs* qui avaient donné leur nom à leur quartier préféré.

Non, braves gens, détrompez-vous. La famille de Grolée était une des plus anciennes de Lyon. Humbert de Grolée défendait Lyon contre les Bourguignons au XVe siècle. Ce fut un édit de 1603 qui attribua aux savetiers et cordonniers la place des Cordeliers comme quartier général. Peut être est-ce du nom de la rue que serait venu celui de *grole* donné aux vieilles savates ! La parole est à notre ami Steyert.

Le diable eut même sa part d'influence dans ce quartier privilégié, sanctifié par les pères Cordeliers de St-Bonaventure, si j'en crois l'aventure de sœur Antoinette de Grolée, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre, qui fut possédée de l'esprit de sœur Alice de Tésieux et exorcisée solennellement à St-Bonaventure, par l'aumonier de François Ier, Adrien de Montalembert, en même temps que Périnette Pinay, que possédait aussi le diable.

Le tout se termina par une procession générale à N.-D. de l'Ile-Barbe. Le diable en fut pour ses frais. De ce pélerinage, il ne reste aujourd'hui que la « Vogue à l'Ile » du lundi de Pentecôte.

***

Mais un souvenir plus récent me vient à la mémoire, après avoir causé avec le doyen du quartier.

Il y a cinquante ans, ou plus, naissait, dans une de ces échoppes, au milieu du relan des cuirs battus et des fades odeurs de la colle, une fillette jolie comme le jour.

Certes, le diable de Saint-Bonaventure eut perdu son temps à miauler comme un chat dans la boutique. La fillette égrenait du matin au soir les plus délicieuses roulades que gosier de rossignol ait jamais fait entendre à l'aube du printemps.

La fillette grandit ; la femme bientôt se devine. L'échoppe lui répugne ; le grand art la séduit. Le père résiste ; l'enfant s'échappe et se réfugie au Conservatoire. Bientôt c'est une grande artiste.

On l'applaudit dans toute l'Europe ; c'est une diva consacrée par le talent et par la gloire. La fortune n'a pour elle que des sourires. Alors, la famille qui l'a reniée, songe à elle et, quand elle mourut, il y a quinze ans, à Cannes, sur cette côte d'azur à laquelle elle était allée demander en vain, épuisée, un peu de soleil et de vie, beaucoup d'amours aussi on se souvint qu'il y avait là un héritage à recueillir ; on voulait redorer le blason et porter la *savate d'or écartelée sur champ d'azur*.

Cherchez parmi les plus grandes cantatrices de la fin du dernier siècle ; vous trouverez la petite fauvette de l'échoppe de Saint-Bonaventure.

Francdouaire.

LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

M. le maire de Lyon adresse au conseil municipal un rapport relatif à la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers. Le nouveau projet tient compte des modifications indiquées par la commission spéciale et par le conseil départemental des bâtiments civils dans le projet établi par le précédent architecte.

Le projet établi par le précédent architecte, déclare M. Augagneur, avait donné lieu à des observations portant notamment :

1° Sur les prescriptions du cahier des charges, dont quelques-unes étaient considérées comme contraires aux intérêts de la Ville ou embarrassantes pour les adjudicataires ;

2° Sur les prévisions du devis, estimées insuffisantes pour quelques ouvrages, tels que le pavage des cours et écuries et l'éclairage, ou comportant des travaux, tels que les abreuvoirs, qui n'étaient pas indiqués aux plans ;

3° Sur ces plans eux-mêmes, en ce qui concerne la hauteur des caves, les dispositions des fosses à fumier, la loge du concierge rue Pierre-Corneille, la salle des officiers, la salle d'honneur, les water-closets du personnel, la gaine aux boyaux, le dallage du hall aux voitures, le mode de fermeture de ce hall, etc.

Le nouveau projet a été établi par M. Duret, architecte divisionnaire du troisième arrondissement, et, d'après M. le maire, il répond autant que possible aux diverses observations ci dessus.

1° Pour le cahier des charges générales, par l'application de celui des clauses et conditions imposées aux entrepreneurs des travaux de *bâtiments communaux* et approuvé par M. le préfet du Rhône le 4 juin 1903 ;

2° Pour le devis, par l'installation de l'éclairage électrique dans tous les locaux où il est indispensable d'obtenir une lumière instantanée et de l'éclairage au gaz dans les bureaux, ateliers, cours, cuisines, water-closets et lanternes extérieures ; l'écurie a été couverte par un plancher en béton de ciment armé l'isolant du fenil ; il a été prévu pour cette écurie un pavage en cailloux étêtés posés sur béton ci coulés en mortier de chaux hydraulique lourde, et, pour le sol des cours, un pavage en pavés de demi-échantillon

3° Les plans ont été modifiés et complétés dans le sens des modifications ci-dessus reproduites.

M. Augagneur ajoute :

La dépense du précédent projet était évaluée, y compris les honoraires de l'architecte, à 378.675 fr. 11 ; mais ce chiffre avait été obtenu en supprimant du devis l'éclairage électrique et en faisant supporter à certains ouvrages des rabais prévisionnels qui pouvaient ne pas être atteints à l'adjudication. Ces atténuations de dépense, y compris imprévus et honoraires de l'architecte, représentaient un total de 101.199 fr. 62 qui seraient à ajouter au chiffre précédent pour permettre la comparaison avec le nouveau projet.

Les prévisions de ce dernier s'élèvent, *avant l'application de tous rabais*, et y compris l'éclairage électrique et au gaz et la construction d'une tour de séchage remplaçant la gaine aux boyaux du précédent projet, à la somme de 303 083 fr. 47 ; c'est-à-dire que, avec une installation plus complète, il présente une réduction prévisionnelle de 96.791 fr. 26.

FEUILLETON DU RAPPEL RÉPUBLICAIN DU 25 JANVIER

— 45 —

LE SECRET DU BONHEUR

PAR

Pierre SALES

IX

La belle journée

— Oui, mademoiselle, je suis étudiant en médecine ; et mon signalement sera complet, quand j'aurai ajouté que je suis à peu près seul au monde car, pour ce que j'ai de famille, autant dire que je n'en ai pas... Donc, seul comme vous... à moins que vous n'ayez de la famille en province ?

Elle hocha tristement la tête.

— Alors, toute seule, mademoiselle ? Car je vous ai assez observée, je m'accuse de mon indiscrétion, pour savoir qu'il n'y a aucune affection autour de vous... Et la mienne s'en est grandie, très vite...

Oh ! qu'elle fut touchée de ces douces paroles ! Et très certainement son cœur lui aurait commandé d'y répondre par un encouragement... Mais, si elle avait accepté cerendez-vous, c'était pour s'y conduire avec la plus sage raison. Il lui eut été impossible, cependant, de répondre des choses très catégoriques, irréparables, tout de suite... Et était-ce coupable de retarder la minute où elle aurait à jamais détruit les illusions qu'il se faisait et auxquelles il lui eut été si doux à elle-même de s'abandonner?.. Elle plaisanta, d'abord.

— Ainsi donc, monsieur, il vous a poussé, tout de suite, de... l'affection... savez-vous que c'est un bien grand mot... pour une inconnue ?...

— *Pas si inconnue que cela, mademoiselle !* répliqua-t-il vivement, et avec un accent qui troubla un instant Marie.

Qu'avait-il donc voulu dire par ces mots ? Et de quelle étrange manière, toute mystérieuse, il la contemplait à présent ! Et c'était exquis pour Bernard de songer que cette charmante créature lui devait la vie et qu'elle l'ignorait : c'était un raffinement de bonté. Mais puisqu'il était résolu à ne lui en rien dire, du moins jusqu'à nouvel ordre, il reprenait son visage ordinaire ; et simplement souriant :

— Comment seriez-vous une inconnue pour moi, mademoiselle, quand, depuis près de deux mois, vous ne faites rien que je ne sache, que votre vie est aussi claire pour moi que si j'avais le bonheur d'être sans cesse auprès de vous ?

— Alors... alors, fit-elle amusée, c'est comme si je vivais dans une maison de verre? ...

— Vous le pourriez, mademoiselle, dit-il gravement.

Mais elle voulait rire encore un peu, rester dans le badinage qui retardait ce qu'elle lui dirait certainement... mais rien qu'à la dernière minute, quelle eût un joli bonheur d'une heure, dans cette fraîcheur isolée, si près et si loin du tapage de la foule !

— Vous allez certainement me conter cela par le menu, monsieur?... M'auriez-vous vue emménager dans mon nouveau-logis, par hasard... avec ma petite voiture à bras, mon commissionnaire et mes quatre meubles ?...

— Je vous ai vue... Je vous ai vue mademoiselle...

Il s'arrêtait, un peu embarrassé, obligé d'inventer un petit mensonge.

— Je vous ai remarquée pour la première fois... parce que vous regardiez mes petits élèves, avec cette charmante douceur où l'on devine tout de suite, que vous aimez les enfants...

— Qui ne les aimerait, monsieur ?

— Et vous, bien entendu, vous ne faisiez pas la moindre attention à moi ; mais moi, tout de suite, j'avais été charmé par votre allure si simple, si gracieuse...

— Alors... encore des compliments, monsieur ?

— L'expression bien sincère de ce que je pense, mademoiselle.

Et, déjà avec un accent de passion :

— Songez que je suis seul... que je n'ai que des amitiés masculines ; et est-ce qu'un camarade, si bon, si complaisant qu'il soit, peut suffire aux aspirations d'un cœur qui a le plus ardent besoin d'aimer ?...

—Et ce besoin, monsieur, interrogea-t-elle, mutine, presque moqueuse, vous ne l'avez jamais satisfait ?

— Non, jamais, affirma-t-il bien simplement. Ils se moquent tous de moi, au Quartier, parce que je suis un tendre... Et, en effet, leurs tapageuses manières, leurs brasseries, leurs tabagies plutôt, ne répondent nullement à l'idéal que je me fais de la vie; et, depuis que j'habite Paris, j'ai toujours vécu à peu près solitaire, me promenant ou lisant entre mes études... Du reste...

Il eut un mélancolique hochement de tête.

— C'était déjà ainsi pendant mon enfance. Ma mère est morte, mon père s'est remarié... A personne, jamais, je n'ai pu manifester la tendresse qui est en moi Vous voyez s'il doit y avoir des réserves... Et rien qu'à vous connaître par les yeux, avant de vous avoir adressé une seule parole, c'est à vous que j'ai eu une irrésistible envie de dire cela...

Elle ne répondit pas, parce qu'elle sentait bien que sa voix aurait tremblé. Et il continua :

— C'est pour cela, mademoiselle, que je me suis presque introduit de force dans votre vie, que vous m'avez sans cesse trouvé sur vos pas... et que je bénis les gamins qui, par leur maladresse, m'ont enfin permis de vous adresser la parole... C'est pour cela, mademoiselle, que nous sommes ici et que je suis plus heureux que je ne pourrais vous l'exprimer, de ce que vous daigniez m'écouter si gentiment... Car je vois bien que je ne vous blesse pas, n'est-ce pas ?

Elle ne répondit pas, elle n'aurait pas eu le courage de dire « non ». Et lui, timidement, aboutissait à l'inévitable conclusion :

— Vous êtes donc seule dans cette grande ville, mademoiselle, seule au monde, même... Je suis à peu près aussi isolé que vous... Et... si vous vouliez bien, mademoiselle ?...

Pauvre Marie ! Ce fut sa dernière minute de bonheur... Un peu moins de dignité, un peu plus de faiblesse, et elle n'avait qu'à s'abandonner à la délicieuse consolation qui s'offrait à elle... Oh ! si elle n'avait pas eu la pensée de l'inévitable avenir qui devait suivre cela... Mais l'effroyable impression de gouffre qui avait suivi son abandon s'évoquait aussitôt, avec le dégoût d'autres liaisons d'autres abandons, l'odieuse vie de la faible créature qui n'est bonne qu'aux caprices des hommes... Et du sarcasme changea soudain l'expression de son doux visage...

—Bien certainement, monsieur, vous n'avez pas eu l'intention de me blesser... Mais vous ne pouvez pas me demander d'avoir absolument les mêmes idées que vous... sur une telle question...

— Je ne demande qu'à connaître toute votre pensée, mademoiselle.

— Je vais vous la dire sans réticences monsieur...

Et, avec une nuance d'amertume :

— Ainsi donc, vous êtes seul ; vous vous ennuyez au quartier Latin ; le hasard vous fait rencontrer une personne qui vit seule... Et vous vous dites aussitôt : « Pourquoi ne trouverais-je pas, auprès de cette personne, d'agréables distractions, qui me reposeraient du tapage de mes amis et... des étudiantes ?... » Oh ! veuillez croire que je ne les blâme pas, les pauvres filles ! ajouta vite Marie, avec un petit étranglement de la voix.

(A suivre.)

Je vous propose, messieurs, d'approuver le nouveau projet, mais en y apportant une modification au sujet des honoraires de l'architecte et des frais d'agence, lesquels, pour les raisons qui seront expliquées plus loin, ne me paraissent pas devoir être fixés ensemble à plus de 3 1/2 0/0 des travaux prévus. De ce fait, le devis serait ramené à 377.610 fr. 85. Toutefois, la somme de 12.769 fr. 44, s'appliquant à la totalité de ces honoraires et frais d'agence ainsi réduits, ne pourrait être diminuée du fait des rabais d'adjudication, en raison de la modicité de ce chiffre.

LA PENSION DE Mme VEUVE BOYER

M. le maire de Lyon vient de déposer sur le bureau du conseil municipal un rapport relatif à la situation de la veuve du pompier Boyer, mort au feu. Voici le texte de ce document :

« Messieurs, aux termes de la loi de finances du 13 avril 1898, article 59, du décret du 12 juillet 1899 et de la circulaire ministérielle du 31 décembre de la même année, Mme veuve Boyer, dont le mari a été tué dans un incendie le 3 décembre dernier, a droit à une pension de 720 francs qui lui sera servie par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les formalités nécessaires ont été remplies auprès de M. le préfet du Rhône pour l'attribution de cette pension à Mme veuve Boyer ; mais étant donné la situation intéressante de cette dernière, il m'a paru que le secours alloué par l'Etat était insuffisant et qu'il était du devoir de la ville d'accorder un secours supplémentaire.

« Le sapeur-pompier Boyer, tombé victime du devoir, laisse en effet à sa veuve trois enfants dont l'aîné n'a pas encore sept ans, et dont le plus jeune a trois mois.

« Pour lui faliciter l'éducation de ses enfants, un supplément de pension de 480 francs pourrait être accordé à Mme veuve Boyer, ce qui porterait à 1.200 fr. par an la pension totale dont elle jouirait.

« Ce supplément serait accordé à titre de secours annuel et renouvelable. Le chiffre en pourra, d'ailleurs, être modifié dans l'avenir, au fur et à mesure que les enfants de Mme veuve Boyer cesseront d'être une charge pour elle.

« Si vous partagez cette manière de voir, je vous serai obligé de vouloir bien décider que le supplément de pension de 480 francs sera prélevé, pour l'année 1904, sur le crédit inscrit à l'article 133 du budget sous la rubrique : « Subvention de l'Etat pour les sapeurs-pompiers ».

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Hier, quatrième dimanche de janvier, avait lieu l'assemblée générale annuelle, par sections, des Prévoyants de l'Avenir.

Parmi les nombreuses sections lyonnaises, celles des 1re et 2e arrondissements (23e et 24e sections) ont tenu leurs réunions dans le grand amphithéâtre du Palais Saint-Pierre.

A 2 h. 1/2 précises, devant une très nombreuse assistance, le président de la 23e section, déclare la séance ouverte. Au bureau, nous remarquons MM. Gravand, président ; Pellisson, vice-président ; Mayot, secrétaire ; Blanchon, Perret, Martin, J. Gonnand, etc.

Après quelques mots de bienvenue aux nouveaux adhérents, M. Gravand donne la parole au secrétaire, M. Mayot, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de janvier 1903 et le rapport du bureau.

L'année 1903 a donné à la 23e section de magnifiques résultats, soit au point de vue du nombre des nouveaux adhérents, qui a dépassé 200, soit au point de vue des recettes. La 23e section, dont le nombre total d'adhérents s'est élevé de 1059 à 1174, a mérité, dans le courant de 1903, d'être porté *sept* fois au tableau d'honneur des Prévoyants de l'Avenir.

La situation générale de cette puissante association mutualiste est d'ailleurs des plus prospères et réalise les espérances les plus optimistes.

Le compte rendu général de janvier 1902 accusait en effet un effectif de 296.092 sociétaires, répartis en 1.491 sections et le capital s'élevait, à cette date, à la somme de 39.862.761 francs.

Au 31 décembre 1903, le nombre des sociétaires est parvenu au chiffre de 347.951, pour 1.650 sections, et le capital atteint 44.699.117 francs.

Il résulte de là, pour la seule année 1903, une augmentation de 159 sections, de 51.859 sociétaires et de 4.836.355 francs de capital. Le nombre des pensionnaires s'est élevé à 1.255, touchant chacun 360 francs, chiffre minimum fixé par la loi de février 1902.

D'unanimes applaudissements saluent la conclusion de cet exposé, démonstration irréfutable de ce que peut l'initiative mutualiste, débarrassée de la tyrannie de l'Etat.

Après le rapport du conseil de surveillance, par M. J. Gonnand et le renouvellement partiel du bureau, M. Gravand, président, retrace, dans une allocution chaleureuse, l'histoire, déjà longue, des Prévoyants de l'Avenir. Il fait acclamer le premier d'entre eux, l'ouvrier Chatelus, qui, avec quelques amis, fonda la société en septembre 1880 et en est resté depuis l'infatigable propagateur. Il rappelle la date inoubliable du 3 février 1902, qui, après une lutte de 18 mois, vit consacrer enfin le droit à l'existence des Prévoyants de l'Avenir et leur donna la liberté et l'indépendance, conditions essentielles du succès de l'œuvre mutualiste. Il établit un parallèle saisissant entre la charité, trop souvent humiliante ou aveugle, et la mutualité, plus digne, plus efficace, par qui la vieillesse du travailleur deviendra respectable et respectée !

La séance est levée à 3 h. 30. Conformément à la proposition du comité central, l'assemblée générale de 1905 aura lieu le dernier dimanche de février.

LE CONGRÈS DE LA F. C. L. S. E.

La Fédération Cycliste Lyonnaise et du Sud-Est tenait, dimanche, dans les salons du Café de la Bourse, son congrès annuel.

A une heure et demie, les délégués des sociétés sont tous présents, et à deux heures on procède à l'élection du bureau. M. Terrasse est élu président, MM. Rivat et Simon, secrétaires.

On passe ensuite à la vérification des pouvoirs, dont deux délégués ne sont pourvus. Ils sont, malgré cela, admis à émettre des vœux.

M. Rivat expose le rapport moral de l'année 1903. Puis le trésorier donne le compte rendu financier qui est tout à l'honneur de la Fédération, malgré les trente-trois courses qu'elle a fait disputer en 1903.

La lecture des statuts donne lieu à quelques modifications.

L'affiliation à l'Association Nationale de Préparation Militaire est votée à l'unanimité.

Puis on fixe la date des championnats de fond et de vitesse. Championnats pédestres et cyclistes se courront ensemble.

On nomme ensuite les délégués qui devront représenter le Sud-Est au congrès qui se tiendra à Paris le 24 février.

Les principales questions étant discutées, le Comité directeur de la F. C. L. S. E. pour 1904 est ainsi nommé :

Président : M. le docteur Jannin ; vice-présidents : MM. Pautard et Rivat ; trésorier : M. Simon ; secrétaire : M. Joannon ; secrétaire-adjoint : M. Fournier ; chronométreur officiel : M. Ranc.

M. Jannin, dans une charmante allocution, remercie tous les délégués, et promet de faire tout son possible pour se mettre à hauteur de la tâche que la Fédération lui assume.

Le Congrès se termine à 6 heures.

Un dîner très bien servi réunit ensuite un grand nombre de convives. La plus franche cordialité n'a cessé de régner et c'est après de nombreux toasts que l'on se sépare en souhaitant bonne chance aux coureurs présents qui sauront tenir haut le pavillon de la Fédération Cycliste Lyonnaise et du Sud-Est.

Jean Roth.

CHRONIQUE

Mouvement de la population du 13 au 19 janvier 1904

Nombre de mariages contractés.....		44
—	divorces enregistrés.....	4
—	naissances légitimes.....	141
—	— illégitimes....	41
—	décès.....	168
—	mort-nés.....	3

Le temps d'hier. — Ciel d'hiver ; vent du nord, temps froid et brumeux sur Lyon ; neige dans la région.

Cependant les promeneurs sont nombreux dans nos rues et l'affluence est grande à tous les spectacles.

Dans la banlieue, même envahissement de lyonnais en ballades, en quête de guinguettes où de dîner en paix on ait la liberté.

Listes électorales. — Nous recevons la lettre suivante :

« Vous avez rappelé avec beaucoup d'à-propos que les électeurs se rendant dans les mairies, avant le 4 février, pour s'assurer de leur inscription, ont le droit strict d'obtenir communication des listes elles-mêmes, sans se contenter des affirmations des employés.

« Permettez-moi de compléter ce conseil aux électeurs portés sur l'ancienne liste : il faut aussi recommander de s'assurer de visu qu'ils ne figurent pas sur la *liste des radiations* du tableau rectificatif qui vient de paraître.

« Agréez, etc.

Le Bal de la Préfecture. — Nombre de lecteurs nous ont demandé à quelle date aurait lieu le bal de la Préfecture, nous sommes heureux de leur dire que M. le Préfet du Rhône et Mme Alapetite recevront à la Préfecture le samedi 13 février.

Les Enfants de la Vallée d'Azergues. — Hier, à l'hôtel du Louvre, la société les Enfants de la Vallée d'Azergues avait convoqué ses adhérents à une assemblée générale à l'effet de réélire les membres du conseil arrivés au terme de leur mandat. Ont été élus : MM. Bonnevay, député du Rhône, qui a eu l'unanimité des voix, Gorini, Desbat, Lafond, Goyard et Gonnet.

Puis un compte-rendu financier a été communiqué à l'assemblée et rendez-vous est donné à celle-ci pour la fête d'hiver du 7 février.

La réunion s'est terminée par des chansons.

Nos Conscrits. — Le tirage au sort avait lieu samedi au premier arrondissement, selon les formalités habituelles, dans la soirée, les membres des jeunesses patriotes qui avaient tiré au sort le matin, se réunissaient et venaient vers nos bureaux affirmer leurs sentiments patriotiques et républicains.

Les camarades Jacquet, Reyvour, Jacquemet prennent la parole pour saluer leurs amis du *Rappel*.

Notre directeur, M. Jossier, leur répond amicalement au nom du journal « qui sera toujours l'organe des jeunes et leur prêtera, autant que faire se pourra, un appui dévoué ».

En somme, excellente manifestation, qui prouve que malgré la propagande effrénée des antimilitaristes, il y a encore des jeunes gens heureux de servir la France.

Trouvailles. — Hier, à 7 heures du soir, M. Destouches, demeurant rue Fournet, 9, a remis au poste de police de l'Hôtel de Ville, un étui en cuir contenant un chapelet d'une certaine valeur, qu'il venait de trouver place des Terreaux.

— Une boîte contenant des clefs de bicyclette a été déposée au poste du quai de l'Hôpital, par M. Lesaduc, demeurant chemin des Culattes.

Les mouettes. — L'autorité municipale vient de prendre un arrêté très rigoureux, communiqué à tous les commissaires de police, les invitant à poursuivre avec la plus grande rigueur les malandrins qui tirent sur les mouettes et cherchent à détruire nos « hirondelles d'hiver ». Nous espérons que cet arrêté ne restera pas lettre morte.

Accidents du travail. — Un manœuvre, M. Claude Reynaud, âgé de 40 ans, qui travaillait, hier matin, à la drague à vapeur installée sur la Saône, à la hauteur du quai de Cuire, a été blessé au visage par la manivelle d'un treuil.

M. Reynaud, dont l'état est assez grave, s'est fait panser dans une maison du voisinage. Il a pu ensuite regagner son domicile.

— M. Alexandre Moraux, ouvrier maçon, âgé de 34 ans, a été victime d'un accident alors qu'il était occupé aux travaux de réfection du pont du chemin de fer, à Caluire. Ses blessures consistent en fortes contusions aux jambes. Il a reçu des soins à la cantine du chantier.

— Un camionneur, M. César Mingiot, au service de la Société française du verre universel, route de Strasbourg, était occupé hier à charger des pièces de fer sur un camion,

Par suite d'une fausse manœuvre, il se blessa grièvement dans la région des reins.

M. Mingiot subira une incapacité de travail de quinze jours.

Coup de revolver. — Hier, à neuf heures du soir, un nommé Croizier Philippe, âgé de 20 ans, a tiré un coup de revolver sur M. Robert Jean, demeurant rue Robert, 63. Transporté dans une pharmacie voisine, le blessé a reçu les soins nécessaires, et l'on constata, que par un heureux hasard, la balle avait glissé sur un bouton de pantalon, et, de ce fait, la blessure est peu grave. Quant à l'auteur du coup de revolver, arrêté de suite, il aggrava son cas en insultant les agents.

Il a été écroué.

Le Feu. — Hier, à 3 heures du matin, un commencement d'incendie, s'est déclaré chez M. Reynier, chemin de Vollon, 75, à Monplaisir. Le feu a été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont insignifiants.

— A 8 heures du soir, le feu s'est déclaré chez M. Larochette, ébéniste, 61, rue Cuvier. Le feu a été éteint avant l'arrivée des pompiers. Les dégâts sont couverts par une assurance.

— A la même heure, un autre commencement d'incendie s'est déclaré dans les appartements occupés par M. Millon, 156, boulevard de la Croix-Rousse. Les pompiers du poste de la rue d'Austerlitz ont éteint le feu à l'aide d'une longueur vissée sur une bouche d'eau. Les dégâts sont peu importants.

Les voleurs de réticules. — On a arrêté hier après-midi un nommé Charles A., âgé de 17 ans, qui venait de dérober un petit sac de cuir à Mme Bon, au moment où celle-ci passait dans le Jardin des Plantes.

Cet individu a été écroué.

Dans la rue. — On a transporté hier à l'hôpital de la Croix-Rousse, où elle a été admise, Mme Bon Annette, âgé de 71 ans, trouvée malade place de la Croix-Rousse.

VILLEURBANNE. — *État civil.* — Naissances : Commarmond Alphonse, Wagner Eugène, Roux Louise, Goux Henri Zaccharie Antoinette, Moriaux Marcel.

Publications de mariage : Pégoud Alphonse et Jullien Péronne ; Nicod Germain et Egroitard Marguerite ; Pourret Auguste et Rudier Emma ; Tracol Jean et Boche Marie ; Bessac Louis et Teyssot Adèle ; Giriat Louis et Borrel Marie ; Sarrau Emile et Mottet Marie, Girard Claude et Gelin Claudine, Ravat Pierre et Meunier Marie ; Péclié Romain et Chanal Anne ; Loubet Pierre et Santy Marie.

Décès : Lapierre Antoine, 54 ans ; Agnès Marie, veuve Saint-Cyr, 79 ans ; Baud Henri, 1 mois ; Demorex Charlotte, veuve Didier, 70 ans ; Nillon Marie, épouse Rousset, 44 ans ; Joseph Magdeleine, 61 ans ; Astier Marie, veuve Bouvet, 60 ans ; Cornillon Jean, 53 ans ; Desgeorge Marie, 4 ans ; Léchelette Joseph, 62 ans ; Buisson Marie, 40 ans ; Guillin Joséphine, veuve Neyret, 73 ans ; Melling Antoine, 47 ans ; Faisant Joseph, 31 ans ; Manent Jules, 65 ans : Arnaud Marie, épouse Brot, 34 ans ; Vignon Marie, épouse Dutroux, 42 ans.

— *Cours d'arboriculture.* — Le cours d'arboriculture organisé par le comice agricole de Villeurbanne, sous la direction de M. Dervieux, a commencé hier, aux pépinières de ce dernier, boulevard de la Côte, 50.

M. Depierre, jardinier-chef de l'Hôtel des Invalides du Travail, a fait une conférence très appréciée sur la taille des arbres fruitiers.

MM. Voyant, 1er adjoint et Baratin, conseiller d'arrondissement et municipal, avaient tenu à y assister.

Cette première réunion comprenait 80 auditeurs dont plusieurs dames.

Dimanche, 1er février, au même endroit, rendez-vous à 2 heures précises.

DEUX CONFÉRENCES

Les deux conférences faites hier à Saint-Martin-en-Haut et à Saint-Symphorien-sur-Coise par M. D. Gurnaud et Paul Ardouin ont eu le plus vif succès.

La nouvelle nous en parvient à la dernière heure.

Nous donnerons demain un compte-rendu détaillé de ces deux belles manifestations républicaines.

UNE FÊTE RÉPUBLICAINE

Valence, 24 janvier.

Hier a eu lieu, à Valence, l'inauguration du cercle républicain progressiste. Un grand banquet démocratique a réuni un millier d'électeurs qui ont chaleureusement applaudi les délégués de la Fédération républicaine.

M. Bonnevay, député du Rhône, expose le programme de réformes sociales des républicains progressistes, et M. Léon Bérard, avocat à la Cour de Paris, fait une vive et spirituelle critique des actes du gouvernement.

Courrier des Sports

VÉLODROME D'HIVER

Paris, 24 janvier.

Voici les résultats de la réunion qui a eu lieu dimanche au Vélodrome d'hiver :

Course scratch internationale (Distance 4.000 mètres).

1er Kaeser (Allemand), en 4' 30". 2e Heller à trois longueurs. 3e Mayer. 4e Piard. Au coup de pistolet du starter, les quatre coureurs font un tour lentement. A ce moment Kaeser prend la tête partant à fond et laissant loin derrière lui ses adversaires qui ne peuvent le rejoindre.

Course de 50 kilomètres (avec entraîneurs) :

1er Bruni en 40'50" 2/5 ; 2e Simar à 4 tours ; 3e Tom Linton, à 7 tours ; Contenet a abandonné au 30e kilomètre.

CHAMPIONNAT DU SUD-EST

La rencontre si attendue des équipes premières du Lyon-Olympique et du Sporting-Club de Lyon a eu lieu hier, route d'Heyrieu, devant nombre de sportsmen.

Lyon-Olympique a remporté une éclatante victoire en battant le Sporting par 28 points (8 essais, 2 buts) à zéro.

L'équipe du L. O. était ainsi composée : Arrière : Rayet jeune ; Trois-quarts : Payen, Brissaud, F. Rayet, Drouhin ; Demis : Caron (cap.), Escallon ; avants : Chaussillon, Frémion, Phalancher, Berthoud, Vagnard, Bellorgey, Chanas, Denat.

U. V. F. — COURSES SUR GLACE

Comme nous l'avons annoncé ces jours-ci, nous donnons ci-dessous les catégories de courses pour amateurs de l'U. V. F. et de l'U. S. F. S. A., que le Comité Lyonnais de l'U. V. F., organise pour samedi 30 courant, au Palais de Glace.

1e Prix Ph. Perret. — Course de 10 tours pour amateurs de 1re catégorie : au 1er une paire de patins de course, au 2e un revolver, au 3e une paire de cannes de hockey.

2e Prix du Comité Lyonnais U. V. F. — Course de 5 tours pour amateurs de 2e catégorie, n'ayant encore rien gagné ; au 1er un nécessaire de fumeur, au 2e une paire patins hockey, au 3e une breloque en argent, au 4e et 5e une breloque bronze.

Ces courses, les premières de la saison, attireront sûrement les sportmen au Palais de Glace le 30 courant et obtiendront du succès grâce aussi aux concours des Clubs de Lyon, qui pratiquent le patinage. Les prix offerts par un généreux sportmen, M. Perret et le comité de l'U. V. F. feront plaisir aux concurrents. Les clubs et unionnistes devront s'inscrire, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, secrétariat de l'U. V. F.

AUTO CYCLOPHILE LYONNAIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le nouveau Conseil d'administration, pour l'année 1904, a été composé comme suit :

Président : M. P. Terrasse. — Vice-présidents : MM. A. Rhomer et F. Guy. — Trésoriers : MM. A. Francillon et P. Gonon. — Secrétaires : MM. A. Reydellet et P. Baud. — Conseillers : MM. P. Laurent, L. Bal, I. Borgey, A. Brunier, V. Tardy, F. Rivat, L. Sargnon.

Jean Roth.

TRIBUNE POLITIQUE

Union Nationaliste Indépendante. — La réunion d'hier avait pour objet l'adoption d'un nouveau règlement, la remise des insignes et une causerie sur l'affaire Delsor. A 9 heures, la séance est ouverte.

Après avoir réglé les questions d'ordre intérieur, le camarade Falizan présente la semaine politique, puis donne la parole au camarade Siger. L'orateur, en un langage clair et vibrant, montre tout l'odieux de la conduite du gouvernement et envoie le salut des Français au vaillant député protestataire alsacien.

Comité des républicains libéraux du VIe arrondissement. — Tous les adhérents de la 7e section sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra ce soir, à 8 h. 1/2, au local.

Dernière Heure

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Saintes, 24 janvier. — Une élection au conseil général a eu lieu aujourd'hui, pour le canton de Saujon (Charente-Inférieure).

Inscrits, 4.112 ; votants, 2823 ; suffrages exprimés, 2.726.

Ont obtenu : M. le docteur Fansuil, maire de Saujon, républicain, 1.639 voix, élu ; Mario, conservateur, 947 ; Chatelier, républicain, 64 ; divers, 30.

Il s'agissait de remplacer M. Gabriel Denis, député républicain radical, décédé.

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE A ASNIÈRES

Paris, 24 janvier. — Ce matin, à 10 h., au cimetière d'Asnières a eu lieu la cérémonie annuelle de commémoration de la bataille de Montretout. Le conseil municipal d'Asnières, toutes les notabilités et les sociétés de la ville et des environs, parmi lesquelles la « Régénératrice d'Asnière », la « Patriote », les « Vétérans des armées de terre et de mer », les « Anciens combattants de 1870-71 », la « Société du souvenir français » et celle des « Dames françaises » se sont rendues en cortège au cimetière.

Une superbe couronne a été déposée au pied du monument élevé à la mémoire des soldats morts en 1871.

Plusieurs discours ont été prononcés, dont un par M. Lefèvre, maire d'Asnières.

L'élection de Remiremont

Remiremont, 24 janvier. — Voici les résultats de l'élection législative de Remiremont.

Inscrits : 21.499. — Votants : 18.068.

M. Flayelle, républicain nationaliste..... 9.500 v. ELU

M. Desbleumortiers, progressiste ministériel.. 8.290 voix.

M. Parisot..... 61 —

Il s'agissait de remplacer M. Méline, élu sénateur.

Aux dernières élections législatives, M. Méline avait obtenu 9.197 voix, contre 8.681 à M. Flayelle, déjà candidat, et 413 à M. Lapique, socialiste.

Le résultat du scrutin a été accueilli, à Remiremont, par des manifestations enthousiastes. Lorsque l'élection de Flayelle fut connue, un groupe considérable de citoyens parcourut la ville aux cris de : « Vive Flayelle ! Vive l'Alsace-Lorraine ! Vive la République ! »

C'est, en effet, la réponse du corps électoral des Vosges, au vote scandaleux de la Chambre, à la politique antipatriotique du ministère. C'est un échec à la fois pour le bloc et un certain « progressisme ministérialiste » qui cherche des alliances chez les radicaux et rêve de former un nouveau bloc dont les nationalistes seraient exclus.

Les électeurs des Vosges n'ont point voulu de cette équivoque ; ils ont eu raison. Il est regrettable que M. Méline, dont tout le monde à Remiremont respecte le caractère, se soit jeté dans cette aventure.

UNE RÉVOLUTION A L'« ACTION »

Paris, 24 janvier. — A la suite des décisions que le conseil d'administration du journal l'*Action* aurait prises ce matin, ce soir, à 11 heures 1/2, quand M. Charbonnel s'est présenté avec les rédacteurs à l'imprimerie, Mme Durand et M. Bérenger s'opposèrent, par un coup de force, à leur entrée et leur ont signifié qu'ils n'appartenaient plus au journal l'*Action*.

UNE VILLE INCENDIÉE

Christiania, 24 janvier. — Trois vapeurs sont partis ce matin, à 8 heures, pour Aalesund, avec des vivres et des vêtements.

Les dons affluent pour les sinistrés d'Aalesund. Le roi et la reine ont donné chacun 6.000 couronnes ; le prince héritier et la princesse chacun 1.000.

Sur l'invitation de la reine, la grande maîtresse de sa maison a formé un comité de dames chargées de rassembler les dons. D'autre part, les dames qui forment le comité de secours se sont réunies pour envoyer des vivres et des vêtements.

Les chemins de fer norvégiens transportent gratuitement tout ce qui est destiné aux sinistrés.

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

Port-Arthur, 24 janvier. — Sur l'ordre de l'amirauté russe, la flotte de Port-Arthur a quitté Port-Arthur dont l'entrée est étroite et a pris position à l'extérieur.

L'amirauté, en réponse à la demande des armateurs, a refusé de définir les droits des vaisseaux neutres à destination du Japon. Le taux du frêt a augmenté de 1000/0 pendant la dernière quinzaine.

A part cela, la circulation des navires étrangers, notamment ceux transportant le charbon japonais qu'on obtient par des achats indirects, est toujours normale. Toutefois, les compagnies de navigation se préparent à suspendre leurs opérations.

Les russes achètent pour livraison immédiate des quantités considérables d'approvisionnements pour l'armée et la marine.

On croit savoir que Kharbin sera le quartier générale de l'état-major de l'armée de terre. Les troupes russes qui ont reçu l'ordre de partir pour le Nord ont commencé à quitter Port-Arthur le 19 janvier. On rapporte que deux régiments se sont embarqués hier et aujourd'hui à destination du Yalou. Les amiraux ont tenu hier une conférence.

LES JOURNAUX DU MATIN

Extraits des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures du matin.

L'Eclair :

Eh! bien, si ces paroles doivent être considérées comme un désaveu, même partiel, du fonctionnaire qui a signé l'arrêté d'expulsion, elles ne font que charger la conscience de M. Combes d'une vilenie supplémentaire. Ce gouvernant sans vergogne réédite, à propos de M. Humbert, l'écœurante comédie dont il nous a déjà donné un avant-goût, lors de l'incident Lépine. Il s'arrange pour se sauver lui-même, en compromettant ses subordonnés, que son devoir impérieux serait de couvrir loyalement, pleinement, du moment qu'il ne les révoque pas.

Le Soleil.

M. Combes prétend que l'on ne peut pas être à la fois patriote et prêtre, ou même simplement catholique. Sa bande d'internationalistes a couvert d'applaudissements l'outrage qu'il adressait à l'énorme majorité de la France.

L'expulsé de Lunéville est traité de sujet allemand par les autorités républicaines. Sujet allemand, il l'est, en effet ; seulement, il l'est par la force. Les deux cent quatre-vingt-quinze le sont par goût, par tempérament, parce qu'il leur convient de l'être.

Eh bien, qu'ils le restent!!

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS OUVRIÈRES

Syndicat des marchands forains. — *Lettre ouverte à la population lyonnaise. — Réponse à la fédération des petits commerçants.* — Par une note parue dans les journaux de Lyon, la Fédération des commerçants fait appel à ses membres, pour protester contre l'institution des marchés forains. Cette Fédération se trouve dans l'obligation de reconnaître que, depuis quelques mois, le Syndicat des marchands forains a triplé comme nombre d'adhérents et, que de 80 membres qu'il se composait, il en compte aujourd'hui plus de 250 ; c'est là une constatation qui prouve surabondamment la légitimation du droit à l'existence pour un nombre assez considérable d'intermédiaires, entre le producteur et le consommateur.

Il n'y a donc aucune raison sérieuse à arguer pour supprimer le droit de vie aux marchands forains qui paient une patente, droits de place et quantité d'autres frais proportionnellement plus élevés que ceux supportés par les petits et grands commerçants.

Dans leur note, la fédération des petits commerçants réclame, et avec raison, l'égalité pour tous, mais au nom sans doute de ce principe, réclame notre disparition complète, c'est trop prétentieux et surtout par trop inhumain. Les petits commerçants peuvent s'installer sur les marchés forains, de plus, ceux-ci donnent de l'animation à la ville, ce qui est profitable au petit commerce tout entier ; ils sont une plus-value de recettes pour la ville, qui n'est pas à dédaigner, ils doivent donc continuer à exister pour le bien être de tous.

Dans cette campagne, la défense du petit commerce n'est qu'un prétexte pour certaines personnalités, pour engager une polémique profitable à leurs ambitions et à leurs vanités personnelles et, nous ajoutons, que si la note des petits commerçants était prise en considération, elle ne serait que l'accomplissement d'un acte barbare contre lequel s'élèverait toute la population lyonnaise, et qui mettrait dans la misère bien des gens aussi dignes d'intérêts que les petits commerçants.

Le Syndicat des Marchands Forains.

Courrier des Spectacles

Casino-Kursaal. — Tous les soirs *C'est Chic* grande revue féerique que conduisent avec humour, grâce et talent, la toute charmante Paule Delys et notre talentueux compatriote M. Perrier.

Concert de l'Horloge. — Salle comble hier à l'Horloge, où *Poupoule*, la gaie revue pétillante d'esprit, fait les délices du public. La partie locale, abondante, et les scènes nouvelles remportent la plus grande part de l'éclatant succès qu'obtient cette merveilleuse revue que tout le monde voit et revoit avec plaisir. Bureau de location tous les jours, de 2 à 6 heures.

Chronique des Soies

Après quelques hésitations notre marché des soies montre de nouveau des signes de faiblesse, le calme est la note dominante. Le réveil que l'on attendait pour la fin de ce mois ne s'est malheureusement pas produit, et un relèvement tant soit peu appréciable d'ici la fin de la campagne devient de plus en plus problématique. Le change ayant baissé cette semaine, les affaires avec l'Extrême-Orient ont été assez actives, surtout à Canton et à Shanghaï, le stock de cette dernière place se montre actuellement de 44.000 balles.

Milan est toujours calme, les filateurs seraient très désireux de réaliser même à de bas prix.

Les soies de *Syrie* pour organsin se vendent moins facilement que les années précédentes, par contre les *Brousse* conservent une allure régulière. La situation du moulinage continue à être lamentable, les prix restent au même niveau avec des affaires très limitées malgré la fermeture de quelques usines.

Les prix faits cette semaine, sans accuser de différence bien appréciable, trahissent de la lourdeur.

Nous colons :

Grège *Syrie*, 1er ordre : 9/11.....		fr. 48/49
— *Brousse*. — 14/20.....		46/47
— *Japon*, 1 1/2 : 9/11.....		46,50
— — 1 1/2 : 9/11.....		46,50
— *Chine*, 2e ordre.....		47/48
— *Canton*, bes : 9/11.....		37,00
— — — 2e, 11/13.....		35,50

Les affaires en cocons ont été languissantes, et la préférence des acheteurs semble se porter sur les qualités inférieures.

A Marseille, on a payé :

Fr. 10,40,	pour cocons	*Syrie*,	2e choix
— 10,50,	— —	*Caucase*	—
— 11,50,	— —	*Syrie*,	1er choix

Le marché de l'étoffe semble meilleur ; il y a plus de mouvement en fabrique, où l'on a reçu quelques commissions, du reste, on parle beaucoup, tant à l'étranger qu'ici, l'éventualité d'un retour de la mode à la robe de soie détrônée par le costume tailleur ; ce qui serait à souhaiter dans l'intérêt de notre place.

A. Filyp.

REVUE FINANCIÈRE

de la Semaine

Lyon, 24 janvier.

Les nouvelles continuant à être contradictoires et la position de place étant encore acheteur, on a été très agité, cette semaine, sur l'*Extérieure*, le *Turc unifié*, voire même le *Rio-Tinto*.

Le 3 0/0 a été très ferme de 97.70 à 97.95. L'*Italien* a été soutenu à 102.50.

L'*Extérieure*, de 86.70, a touché 85.90 pour clore à 86.45, nous voyons encore la baisse de ce fonds.

Le *Turc unifié*, de 87.65, a touché 87.35 pour terminer à 87.60, après avoir fait 87.75. Nous l'achèterions.

Nous vendrions les fonds *Russes* et *Serbes*, les premiers, en raison des événements qui peuvent se produire et qui, s'ils étaient graves, amèneraient une grosse baisse ; les seconds, sur la situation financière qui est déplorable.

Nous prions les porteurs de *fonds Serbes* de lire *attentivement* les lignes suivantes, que nous empruntons à la *Revue Financière* :

« D'après les derniers chiffres de la situation « de la Banque de Serbie, l'encaisse or a augmenté de 5 millions depuis 1901, mais ce « chiffre *minime* a été obtenu grâce à l'ap« point des dépôts des particuliers et aussi « grâce à la réduction du portefeuille escompte. « Il n'en faut pas conclure à l'enrichissement « du pays. Quant à l'or qui a pu entrer dans « le pays, grâce à l'émission de l'emprunt 5 0/0 « 1902, il est bon de se rappeler, comme nous « l'avons dit jadis, que le produit de cet em« prunt devait être, en grande partie, employé « à rembourser des avances faites par certai« nes banques. L'émission n'ayant pas réussi « et de nombreux titres étant restés dans le « portefeuille des banques, la Serbie n'a pu « recevoir grand'chose.

« Quant à l'administration des monopoles « elle-même, nous ne prétendons pas qu'elle « est dans une mauvaise situation. Loin de là. « Nous soutenons seulement que la Serbie est « dans une situation déplorable et que, tôt ou « tard, elle devra faire appel à la caisse des « monopoles qui n'est pas un organe interna« tional, mais une dépendance du ministre « des Finances serbes. C'est cette absence de « garanties que nous critiquons.

« Si la Serbie était dotée d'une administra« tion comme celle qui fonctionne en Turquie « et en Grèce, nous n'aurions pas à exprimer « les mêmes craintes. Mais, en attendant, « nous ne cesserons pas de mettre en garde « l'épargne contre des titres dont la valeur « intrinsèque est bien inférieure à la valeur « cotée en Bourse. »

Le *Crédit Lyonnais* a conservé sa fermeté, dans certains milieux, on croit à une augmentation du capital à *trois cents millions*.

Le *Métropolitain*, malgré son faible revenu, a monté, c'est le contraire du bon sens.

La *Thomson-Houston* a été soutenue, son portefeuille est toujours invendable, qu'on se rappelle la *Traction*, qui a valu *340 francs*, dont la situation était aussi mauvaise et qui vaut maintenant environ *20 fr.*

La Banque Ottomane s'est maintenue, nous en achèterions, ainsi que des *Tabacs Ottomans*, dont les recettes sont supérieures, dont la situation financière est fort belle et dont le dividende sera au moins *de 18 fr. (Valeur de portefeuille, par excellence.)*

La *Banque des Pays Autrichiens* ou *Laënderbank* a été soutenue. On parle d'une augmentation du capital, en profiter pour en sortir, cette valeur n'ayant plus de marché sur notre place.

Et le Change montait toujours et cependant Villaverde a été plusieurs fois ministre, ce qui prouve que tout le monde est plus fort qu'un seul, néanmoins, les *Nord-Espagne* et *Saragosse* n'ont pas été mauvais, ils ont peu varié. Nous n'achèterions que le *Saragosse*, car nous croyons à un dividende minimum de 12 pesetas pour 1903.

Jonage varie peu à 450 environ, pourquoi cette Société qui donne mensuellement ses recettes, n'indique pas ses dépenses.

La Briansk a peu bougé, ne pas y toucher, nous paraît prudent.

Malgré la diminution du stock pour la première quinzaine de janvier, sur la baisse du cuivre à *L. st. 56.12.6*, à Londres, sur la diminution des prix de vente du métal par l'*Amalgamated*, le *Rio-Tinto*, de 1259 a touché 1270 pour faire 1255, monter à 1269 et finir au plus bas à 1247. Nous croyons toujours à la baisse du *Rio-Tinto*.

Comptant. — Nous conseillons toujours la vente des *obligations Nord Espagne et Saragosse*. Nous achèterions les *obligations Lombardes, Cacérès, Ségovie, ouest d'Espagne*.

Nous achèterions les *actions Bouhey, Caucase, Constructions françaises (Ci.il)* bon marché, croyons-nous à 120 francs, *Rive de Gier*, dont on nous prédit la hausse, les *Bateaux-Omnibus, Compagnie générale de Navigation, Tramways de Limoges*, que l'on verra au pair, les *Tramways de Lyon* (O.-T.-L.) qui d'ici deux ans, pourra augmenter son dividende, grâce à son traité pour la force motrice, qui lui permettra de faire une économie de plus de *300.000 francs par an*, la *Dynamite russe*, dont la situation s'améliore.

On nous dit aussi qu'on peut s'intéresser à l'action *Bergougnan*, cependant ce titre a plus que doublé, n'exagère-t-on pas un peu et ne va-t-on pas trop vite, nous tenons notre renseignement de gens sérieux. Nous vendrions la *Plaque Lumière* et, malgré les prophètes, nous ne toucherions pas à la *Soie Chardonnet*.

En Banque. — Nous achèterions la *Glace Hygiénique*. Nous mettrions en portefeuille les *Mines d'or* à rendement qui, en 1904, donneront, certainement, de beaux dividendes. Nous conseillons surtout :

Robinson Gold, Robinson Deep, Langlaagte Estate, New Primrose, Rose Deep, Geldenhuis Deep, etc. On conseille aussi l'achat de la mine d'argent *Huanchaca*.

L'espace nous manque pour continuer, mais nous répondrons à toutes les demandes de renseignements et nous confions les ordres qu'on nous donne à un agent de change de notre place.

TREBLA.

ÉLECTRICITÉ

Installations d'Appartements

EN TOUS GENRES

Prix Modérés

Pour renseignements s'adresser sous le n° 4513, Agence S. P. A., 52, rue de la République, Lyon.

MARIAGES

Promesses de Mariage deposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 24 Janvier 1904.

Premier Arrondissement

Joseph Archier, boulang., r. Chartreux, 32.
Mlle Amélie Dumonteil, r. Chartreux, 32.
Henry Balossy d'Andria, négoc., Fréjus (Var).
Mlle Jeanne David, r. de l'Arbre-Sec, 19.
Pierre Caillard, instituteur, Villeurbanne.
Mlle Marie Carre, institutr., q. St-Clair, 8.
Guillaume Chemin, cartonn., r. Burdeau, 18.
Mlle Pechmézat, r. V.-Monnaie, 15.
Ch. Chevallier, m. charb., r. Duguesclin, 101.
Mlle Jeanne Bernard, Druillat (Ain).
Charles Drevet, repr. comm. pl. d'Albon, 1.
Mlle Maria Larmy, empl., r. Moncey, 95.
Julien Gervais, empl. m. Grande-Côte, 46.
Mlle Thérésine Amour, empl. Carpentras.
Claude Girardon, négociant, r. Mulet, 3.
Mlle P. Chol, s. p., Saint-Rambert (Loire).
L. Grand, cultiv. St-Romain-d'Ay (Ardèche).
Mlle Pignat, domest., b. Croix-Rousse, 108.
Pierre Laffay, empl., r. T.-Claudiennes, 41.
Mlle Joseph Pompidor, s. p., r. Terrasse, 4.
Charles Maar, imprimeur, m. Gde-Côte, 50.
Mme M. Martin, canet., m. Gde-Côte, 50.
Jean Minangoin, empl. m. Carmélites, 9.
Mlle Françoise Rey, empl., c. Lafayette, 67.
Jules Moiroux, comptable, q. St.-Vincent, 53.
Mlle Adèle Grizat, s. p., r. Pasteur, 20.
Pierre Rey-Dorène, méc., r. Capucins, 11.
Mlle A. Chambon, coutur., r. Capucins, 11.
Léon Richaud, insp. d'ass., c. Gambetta, 270.
Mlle E. Pradou, s. p., r, Bât-d'Argent, 25.
André Robert, chapelier, r. Longue, 2.
Mlle Bernollin, démois. mag., r. Longue, 2.
Emile Sarrau, c. tramw., r. Église, 13.
Mlle Marie Mottet, s. p., r. H.-de-Ville, 1.
Joseph Cusin, négociant, r. Vendôme, 105.
Mlle Jeanne Ferraz, q. St-Vincent, 22.

Deuxième arrondissement

Jean Roy, empl. au P.-L.-M., r. Suchet, 20.
Mlle G. Poulot, coutur., r. Séb.-Gryphe, 16.
E. Beandoing, taill., pl. Bellecour, 30 *bis*.
Mlle Mazini, coutur., pl. Bellecour, 30 *bis*.
G. Collon, empl. comm., r. Pierre-Corneille 170.
Mlle Désirée Bertault, empl., r. Seguin, 7.
Jules Maire, empl., de banque, Caluire.
Mlle Roy, empl. des postes, r. du Plat, 16.
Jean Faure, scieur, r. de Grenoble, 118.
Mlle Jeanne Martin, ourdisseuse, Tarare.
Gaston de Barrin, rentier, r. St-Hélène, 13.
Mlle Marie-Dauphin, St-Etienne.
P. Gautier, val de chamb., Courthézon (Vaucl.)
Mlle Frizon, f. chamb., r. Abb.-d'Ainay, 10.
P. Guidon, relieur-doreur, r. Gadagne, 14.
Mlle Marie Descombes, c. du Midi, 19.
Louis Bessac, coiffeur, Villeurbanne.
Mlle Teyssot, cuisin., r. R.-d'Ainay, 22.
Bocquet, empl. comm., r. République, 62.
Mlle Besson, empl., r. Hôtel-de-Ville, 105.
Beauregard, taill. pierre, m. Muette, 10.
Vve A. Labrosse, cuisin., r. Gentil, 9.
C. Vial, empl. comm., c. du Midi, 26.
Mlle J. Girodon, s. p., Givors.
Foraison, dessin. P.-L.-M., r. A.-Comte, 58.
Mlle J. Genève, s. p., r. Cl.-J.-Bonnet, 11.
J. Laroche, sculpteur bois, Paris.
Mlle Anne Lavaud, s. p., Paris.
Morel, électric., pl. Pénit.-de-la-Croix, 5.
Mlle M. Granet, empl., r. J.-de-Tournes, 8.
J. Reynard, mécanic., c. Charlemagne, 5.
Mlle Talichet, velout., Thurins (Rhône).
Pointet, cultivateur, Fontaines-St-Martin.
Mlle Guillermin, cuisin., c. du Midi, 1.

Troisième Arrondissement

Babollat, chauffeur, ch. des Culattes, 9.
Mlle Pseuda, repass., chemin des Culattes, 9.
Berjaud, comptable, avenue de Saxe, 242.
Mlle Michallon, brod., av. de Saxe, 242.
Bonny, menuisier, rue Vendôme, 254.
Mlle Catherin, ling., rue Vendôme, 254.
Bournay, charcutier, rte d'Heyrieu, 159.
Mlle L. Boulud, Vaulx-Milieu (Isère).
A. Bret, empl. P.-L.-M., Avignon.
Mlle M. Berthet, r. Vendôme, 265.
A. Claudel, camion., r. Crequi, 217.
Mlle M. Monteil, ménag., r. Créqui, 217.
J. Delarbre, tourn., r. Quarantaine, 32.
Mlle A. Philippot, fleuriste, pl. Moncey, 6.
F. Denis, employé, ch. Croix-Morlon, 11.
Mlle Peyrotout, empl., r. St-Nestor, 33.
J. Gergondet, peintre, r. Moncey, 85.
Mlle M. Josserand, r. Vendôme, 200.
J.-B. Grean, épicier, r. Paul-Bert, 97.
Mlle Elise Seny, s. p., Brignais (Rhône).
Marius Liault, lieutenant au 96e, Lyon.
Mlle Marcelle Colombet, s. p., Grenoble.
R. Maillot, négoc. en vins, r. Moulon, 21.
Mlle Sophie Trolliet, s. p., Morestel (Isère).
J. Maréchal, empl., c. Liberté, 43.
Mlle A. Thimonnier, s. p., Thizy (Rhône).
P. Mazuyt, empl. P.-L.-M., r. Montesquieu, 27.
Mlle Chambon-Boutane, r. Montesquieu, 27.
L. Prost, empl., r. St Maurice, 59.
Mlle F. Rivoire, s. p., rte de Grenoble, 94.
A. Prugné, cond. de trav., r. Villeroi, 3.
Mlle M. Briffaud, s. p., r. Pasteur, 15.
P. Ravat, mécan., r. Louis, 45.
Mlle M. Meunier, cuisin., r. V.Mareuil, 3.
J. Reynier, épic., r. Paul-Bert, 10.
Mlle Faucher, St-Jean-de-Niost (Ain).
J. Roy, empl. ch. de fer, c. Suchet, 20.
Mlle Pontot, coutur., r. Séb.-Gryphe, 16.
L. Sauvan, coiffeur, rue Bonald, 14.
Mlle J. Goursolat, coiffeuse, r. Bonald, 14.
L. Verchère, instituteur, c. Lafayette, 86.
Mlle Clarisse Dury, Belmont (Loire).
F. Anjou, institut., pl. de l'Abondance, 7.
Mlle Morel-Guillot, propr., r. Sully, 107.
P. Brunet, forg., La Chap.-St-Sauveur.
Mlle F. Chanussot, cuisin., q. Guillotière, 8.
Gabriel Escoffier, cocher, q. Mulatière, 26.
Mlle Zoé Revel, domest., q. Mulatière, 26.
Louis Guimet, commerçant, r. Servient, 43.
Mlle Julietie Rochatain, s.p., c. Lafayette, 80.
Antoine Perche, voit. r. Jangot, 4.
Mlle Aug. Chamot, cout., r. Béchevelin, 35.
Albain Théron, voyageur, r. Moncey, 92.
Mlle Voyant-Brochier, com. Charlieu (Loire).

Quatrième Arrondissement

Eug. Foraison, dessin., r. Aug.-Comte, 58.
Mlle J. Genève, s. p., r. Cl.-J. Bonnet, 11.
Guignard, applic. tulles, gr. r. Cr.-Rousse, 56.
Mlle A. Bocquin, dévid., gr. r. C.-Rousse, 56.
Georges Sanquin, passement., m. Gr.-Côte, 14.
Mlle Berthe Lacroix, ling., r. Dumenge, 23.
Jean Fache, fourreur, gr. r. St-Clair, 77.
Mlle Péroline Blanchard, emp., r. Dumont, 2.
L. Talon, coiffeur, Caluire.
Mlle A. Carron, s. p., r. Perrod, 1.
J. Garnier, dentiste, r. Victor-Hugo, 24.
Mlle J. Bourg, cout., r. du Mail, 36.

Cinquième arrondissement

C. Angelin, empl., pl. Pénit.-de-la-Croix, 8.
Mlle J. Rabaste, s.p., q. Jayr, 21.
M. Berne, chaudr., q. Industrie, 11.
Mlle J. Moine, cout., q. Pierre-Scize, 8.
L. Chazaud, treillageur, pl. Demi-Lune, 1.
Mlle M. Colomby, empl., r. Mont-d'Or, 5.
J. Chevrolat, empl., q. des Etroits, 9.
Mlle M. Bénas, ménag., q. des Etroits, 9.
L. Debroux, tapis., r. du Bœuf, 29.
Mlle J. Crozier, cout., pl. des Célestins, 6.
J. Delarbre, tourn. fer, r. Quarantaine, 32.
Mlle A. Philippot, fleur., pl. Moncey, 6.
J. Ducreux, cantonnier, r. de Saint-Cyr, 33.
Mlle P. Domingeon, ménag., Salagnon (Is.),
J. Duthy, empl. comm., r. Bourbonnais, 41.
Mlle P. Mavert, s.p., r. Bourbonnais, 41.
Fr. Grassot, teinturier, r. Pyramide, 98.
Mlle J. Paillet, Arc-les-Gray (Hte-Saône).
Phélix, empl. rec. munic., m. Ch.-Neuf, 4.
Mlle Segrette, empl. comm., pl. Bellevue, 4.
P. Voilliot, teint.-dégraisseur, Oullins.
Mlle A. Prallet, lingère, r. Annonciade, 26.
L. Portas, fossoyeur, m. de Loyasse, 2.
Mlle M. Souchal, s.p., r. Chaponnay, 105.
Cl. Burty, empl., r. des Mouches, 10.
Vve M. Vacher, couturière, r. St-Jean, 29.

Sixième arrondissement

Jean Anselme, empl., r. Vauban, 20.
Mlle Berruyer, cuis., r. P.-Corneille, 59.
A. Chaise, empl., r. Bellecombe, 74.
Vve Sivord, s. p., r. Ste-Geneviève, 62.
L. Guigard, serr., r. Tronchet, 93.
Mlle A. Penisson, cout., r. Robert, 93.
Fr. Guinet, boul., pl. Morand, 7.
Mlle Meyrand, cuisin., pl. Morand, 17.
A. Harpet, mouleur, ch. Inkermann, 55.
Mlle Gabricelli, ménag., m. adr.
L. Massard, emp. comm., r. Cuvier, 4.
Mlle M. Garnier, s. p., r. de Sève, 7.
J. Morin, apprêt., r. Suchet, 24.
Mlle L. Charpillon, emp., r. Tête-d'Or, 88.
A. Pegoud, teint., Villeurbanne.
Mlle P. Jullien, o. soier., r. Notre-Dame, 10.
François Peysson, commerç., b. Brotteaux, 24.
Mlle Marie Baud, r. de Sèze, 45.
Jules Pfahl, empl., c. Vitton, 100.
Mlle Pauline Penisson, cout., r. Robert, 93.
Pierre Palabaut, sellier, r. Montbernard, 23.
Mlle Theyssier, repas., r. Duguesclin, 123.
Gustave Petit, jardinier, Crest (Drôme).
Mlle Marie Devaux, Lyon, (6e arr.).
James Gœury, professeur, r. d'Avignon, 36.
Mlle Rosalie Mollard, empl., r. Masséna, 71.
Jean Vermorel, mécanicien, c. Lafayette.
Mlle Marie Rolland, s. p., La Mulatière.
Joseph Cusin, négociant, r. Vendôme, 105.
Mlle Jeanne Ferraz, q. St-Vincent, 22.
Théodore Barra, empl. com., r. Garibaldi, 16.
Mlle Louise Communal, corset, r. Ney, 63.
Fessy, empl. ch. fer, r. St-P.-de-Vaise, 33 *bis*.
Mlle Marie Lyothier, coutur., r. Cuvier, 22.
Romain Péclet, taill. d'hab., r. de Sèze, 129.
Mlle Anna Chanal, lingère, Villeurbanne.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉATRE. — Ce soir, lundi, relâche.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 heures, *Les Rouges du Midi*, drame en 5 actes et 11 tableaux.

NOUVEAU-THÉATRE. — Ce soir, à 8 h. 1/2, *La Fille du Tambour-Major*, opérette en trois actes, musique d'Offenbach.
Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, *C'est Chic !* revue locale en 10 tableaux, de M. E.-P. Lafargue.
Dimanches et fête, matinée à 2 heures.

HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, *Poupoule à l'Horloge*, revue locale en 2 actes et 8 tableaux, de MM. Ch. Quinel et Henri Moreau. Scènes nouvelles.

CIRQUE SUEDOIS (salle du cirque Rancy). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle varié.
Les jeudis, dimanches et jours fériés, matinée à 3 heures.

GUIGNOL DU GYMNASE, 30, quai Saint-Antoine. — Tous les soirs : *Cendrillon*, pièce nouvelle.
Jeudis et dimanches, à 2 heures, matinée de famille.

THÉATRE GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, *Le Tour du Monde en 80 jours*, parodie.
Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

GUIGNOL-BELLECOUR (83, rue de la République). — Les jeudis et dimanches, grande matinée et soirée avec un spectacle entièrement changé, qui seront terminées par les « Poupées vivantes », grande attraction qui fait la joie des enfants.

Le Gérant : CH. LAMBERT.

Imp. WALTENER ET Cie, 3, rue Stella. — Lyon

LE MONITEUR DES RENTIERS
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Grand Journal Financier de 16 pages (20e année)
Publiant : Revue de toutes Valeurs, Etudes financières, Conseils de Placements, Liste complète de tous les Tirages, réponse à toutes demandes de Renseignements, etc., etc.
Les Abonnés ont droit **GRATUITEMENT** *au paiement des Coupons, à la Vérification des numéros sortis, à la surveillance de leur portefeuille et à l'exécution de tous ordres ce Bourse* **sans commission.**
ENVOI DE DEUX NUMÉROS SPÉCIMENS SUR DEMANDE
Abonnements : 2 FRANCS p. AN reçus sans frais dans t. les bureaux de poste et **15, rue du Bât-d'Argent, Lyon et 85, rue de la Victoire, PARIS** (9e arrondissement)

EDEN-HOTEL
Boulevard Gambetta, NICE
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Pension de famille. — Entouré d'un grand parc avec eau de source
Salle de bains. — Salon de lecture. — Fumoir. — Lumière électrique. Prix modérés. Arrangement pour familles
SPÉCIALITÉ POUR DINERS DE MARIAGE
G. MOTTET NYFFENEGGER, Propriétaire

HOSPICES CIVILS DE LYON. — **FOURNITURE DE 5,000 HECTOLITRES DE VINS ROUGES DU MIDI DE FRANCE OU D'ALGÉRIE RÉCOLTES DE 1902 OU DE 1903.** — Dépôt des échantillons, les 4 et 5 février 1904. Renseignements à l'Administration centrale, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, et à la cave centrale, chemin de Saint-Simon, 13, à Vaise.

52, rue Centrale, au 2e, Lyon
Mme YVON
célèbre somnambule. J'instruis, guide et console sur toutes choses de la vie, passé, présent et avenir. Consultations depuis 1 franc de 8 h. matin à 7 h. soir et par correspondance.

Hors d'œuvre exquis
FILETS DE HARENGS SAURS
expéd. t. l'année p. post 3, 5 k. c. mand.-p. 3.50 ou 6.50 à **Ch. Vallin** fils, saleur, **Fécamp.**

Avis important
ON DEMANDE A ACHETER
de suite dans le Rhône et départements voisins, **propriétés** et **immeubles, usines, fabriques, industries** et **fonds de commerce divers** : cafés, hôtels, épiceries, boulangeries, charcuteries, vins, spiritueux (gros et détails), nouveautés, merceries, chaussures, drogueries, quincailleries, industriés sans connaissances spéciales, distilleries, etc. Ecrire à M. TANTET, directeur de l'« Avenir commercial », 102, rue de Maubeuge, et 125, boulevard Magenta, à Paris. Téléphone 432-22. Maison ancienne et recommandée pour vendre rapidement, trouver associés, commanditaires, prêteurs, etc. Mise en relations directes avec acquéreurs ou capitalistes. Discrétion absolue. Renseignements gratuits. (19e année).

LES
PASTILLES VALDA
ne ressemblent **en rien** aux autres produits. C'est un **nouveau remède** dont la découverte et les applications reposent sur les théories microbiennes de l'illustre Pasteur.
Elles ne renferment **aucun** ancien médicament, mais des extraits de plantes absolument inoffensifs et possédant une **Puissance Antiseptique Merveilleuse.**
Il ne faut donc pas dire : Cela ne me fera pas plus d'effet que ce que j'ai déjà pris.
LES
PASTILLES VALDA
sont extraordinairement supérieures
à tout ce qui a été découvert jusqu'à ce jour.
POUR PRÉSERVER ou GUÉRIR
des Maux de Gorge, Enrouements, Rhumes de Cerveau, Grippes, Influenza, Rhumes, Bronchites, Asthme, Pneumonies, etc.
DÉPOT : **H. CANONNE**, pharm., 40, r. Réaumur, PARIS. — Demander Brochure. Envoi franco
Dans toutes les Pharmacies. La Boîte : 1fr. 25. — BIEN EXIGER LES VÉRITABLES **PASTILLES VALDA**

Vente et Achat de fonds de commerce, industries, propriétés, châteaux, formations de sociétés, prêts de toute nature, opérations sur nue-propriétés, usufruits, droits successifs.
PETITJEAN
1re MAISON DU MONDE
9 RUE DES HALLES
PARIS
Grand choix d'affaires sérieuses de toutes sortes. Etude de toute affaire sur place sans aucun frais. Paris, Province, Etranger.
Adresse Télégraphique :
PETITJEAN - HALLES - PARIS
Téléphone : 131.71

MASSAGES
M. ALBERT, professeur de gymnastique médicale. Masseur médical diplômé, de 9 h. m. à 5 h. s., 52, rue Centrale, au 2e. On consulte à domicile.

MARIAGE Jeune homme 25 ans, grand, brun, assez bien, situation 4.500 par an, désire trouver pour mariage jeune fille ou jeune veuve élégante, instruite, distinguée, âge et situation en rapport.
Très sérieux. Discrétion. Ecrire sous le n° 1512, S. P. A., 52, rue République, Lyon.

LOTERIE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)
DEUX GROS LOTS
150.000f & 10.000f
Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100f
117 lots faisant **180.000** fr. tous payables EN ARGENT
Prix du billet : UN fr.
TIRAGE 15 DÉCEMBRE 1904. *On trouve des billets dans tous les bons débits tabac, libraires. Pr rec. à domicile s'adr. Cie de Publicité Artistique Comle, 52, r. République, Lyon. Joind. au mont. du mandat env. aff. à 0.15 p. 4 billets pr réponse.*

Compagnie des Mines d'Anthracite
de LA MURE (Isère)
ANTHRACITE dur (1er choix), pour Phares, Calorifères américains, Poêles Leau, Cheminées, Grilles, Chauffage à la vapeur à basse pression, etc. — Combustible économique : Boulets sans fumée à **3 fr. 30** les 100 kilos.
ENTREPOTS : BOULEVARD DE LA PART-DIEU 3
Bureaux de commandes à Lyon
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 19 PLACE BELLECOUR, 37
130, AVENUE DE SAXE, 130
N.-B. — Les livraisons sont faites sur demande en sacs plombés de 50 kilos.

Moi je fume le "**BLOC-SUEZ**"

BITTER CAMPARI
Spécialité de la Maison G. CAMPARI
Fratelli CAMPARI, Successeurs
Galleria Vitt. Em., Nos 2-4-6. MILAN, Via Galileo, N. 24

A CETTE PLACE
Mardi Prochain
PARAITRONT
Les PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES
du *Rappel Républicain*
Rubriques :
Demandes et Offres d'emplois, Locations, Vente et Achat d'immeubles, fonds de commerce, etc., Capitaux, Occasions, Institutions, Cours, Leçons, Musique et Instruments, Sport, Mariages, Petite correspondance, Divers.
0 fr. 25 la ligne de 34 lettres ou signes
Minimum 2 lignes
Publication : MARDI et VENDREDI
Les annonces sont reçues *exclusivement* aux guichets de l'**Agence S. P. A.**, 52, rue de la République, Lyon.
Par correspondance on accepte les payements en bons et timbres-poste.

VERS et **CONVULSIONS** des enfants guéris par la **POUDRE VERMIFUGE LION**
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
*Se trouve dans t*es *pharmacies*
Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Etude de Me CORNIGLION, notaire à Menton, 40, rue Partouneaux.
A VENDRE A L'AMIABLE
Une des plus belles propriétés de la *Riviera*, située à proximité du *Pont Saint-Louis* et connue sous le nom de :
CHATEAU GRIMALDI
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me Corniglion, notaire à Menton, qui délivrera les permis de visiter.

VENTE FORCÉE
Le 25 janvier 1904, à 11 h. du matin, 32, rue Molière, à Lyon, vente d'objets saisis : Tables, chaises, matériel d'imprimerie.

Vous ferez une ÉCONOMIE de 50 o/o en achetant vos MEUBLES, OBJETS D'ART, CURIOSITÉS, TAPIS, BRONZES, MARBRES, etc., etc. Chez
A. HERZOG
41, rue de Châteaudun, Paris

VIENT DE PARAITRE
LE RADIUM
Publication Mensuelle Illustrée
DONNANT TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUR CE CORPS MERVEILLEUX ET MYSTÉRIEUX
ABONNEMENT : UN AN, FRANCE : 5 FRANCS ; UNION POSTALE : 7 FRANCS
Envoyer les mandats et bons de poste à M. le Directeur du RADIUM
36, rue de l'Arcade, PARIS. — **TÉLÉPHONE 124-03**
NOTA. — LE RADIUM étant en vente chez tous les Libraires et Marchands de Journaux, il n'est pas envoyé de Numéro spécimen
Tout le monde a intérêt à lire l'article NOTRE BUT

ABONNEMENTS
SANS FRAIS
dans tous les
Journaux du Monde
S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

AVIS D'ACQUISITION
Le fonds d'épicerie comptoir, situé à Lyon, rue de Sèze, 99, a été vendu à une personne désignée dans l'acte. Adresser les réclamations, s'il y a lieu, dans les 10 jours, sous peine de forclusion, à M. Briallon, 68, rue Bossuet, au 1er.

Pour Vendre vos
LIVRES D'ÉTUDES
Adressez-vous à la
Librairie UNIVERSELLE
Théophile GORAUS
Quai de l'Hôpital, 67
LYON

LOTERIE de GUÉRET
POUR LA
Construction d'un Musée à Guéret (Creuse)
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 23 JUIN 1903
Au Capital de
200.000 fr.
Cette loterie est la seule qui offre un sérieux avantage par le nombre relativement restreint des billets et le nombre de lots.
Gros lot : **15.000 fr.**
2 lots de 2.500 — 2 lots de 1.000 — 6 lots de 500 — 50 lots de 100 tous payables en argent
Soit 64 lots formant le total de **30.000**
PRIX DU BILLET : 1 franc
Le tirage aura lieu le **15 juin 1904**
On trouve des Billets de cette Loterie à la **Société de Publicité Artistique et Commerciale**, 52, rue de la République, Lyon.
Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des Billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 cent. par 4 billets) portant adresse pour le retour.
Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

MÉTHODE PRATIQUE *pour opérer avec* **SUCCÈS à la BOURSE** avec *Cote quotidienne* et *Circulaire hebdomadaire*. ENVOI GRATIS.
Jos. HAMBOURG, *18, rue de Bruxelles, Paris.* (28e année)

FEUILLETON DU RAPPEL REPUBLICAIN DU 25 JANVIER

— 46 —

LE BOUCHER DE MEUDON

PAR

Jules MARY

TROISIEME PARTIE

Fille et Sœur

II

— Il fait chaud, dit-elle machinalement, tout haut, en passant son mouchoir de grosse toile marqué de son chiffre en rouge sur son front et son visage baignés de sueur.

Le chapeau mousquetaire la regarda, étonné, et se recula un peu.

Il y avait un grand bruit dans la salle en attendant l'entrée de la cour. Des avocats prenaient place à leurs sièges ; les journalistes entraient ; les places réservées se remplissaient. Dans l'auditoire, c'était un échange continuel de cris, d'appels, d'interjections entre des hommes et des femmes. Justine écoutait cela, les dents serrées, il lui semblait que c'était un sacrilège de s'amuser et de rire dans ce temple sacré de la justice, où tout à l'heure peut-être on entendrait prononcer une condamnation terrible. C'était la première fois qu'elle mettait le pied dans une cour d'assises, mais jamais elle ne s'était imaginé cette légèreté et cette indifférence. Son regard se portait de place en place. A chaque plaisanterie nouvelle et devant les rires de tous ces gens, elle avait des envies folles de monter sur la banquette où elle était assise et de crier :

— Ne riez pas, pour Dieu, ne riez pas... Vous ne savez donc pas que celui qu'on va juger, c'est mon fils...

Son fils ? mais ils ne l'ignoraient pas, puisque le garde l'avait dit... qu'est-ce que cela faisait ?...

Tout à coup les bruits cessèrent brusquement. La voix aigre d'un huissier ordonnait le silence et la cour entrait. Presque aussitôt le greffier bredouilla l'acte d'accusation, puis l'interrogatoire commença avec l'audition des témoins.

Quand le grand Lauriot entra, Justine eut un tremblement par tout le corps et se leva, bousculant la fille assise auprès d'elle :

— Tenez-vous donc, la vieille, dit celle-ci durement.

— Silence ! fit l'huissier.

Mais Justine n'entendait qu'une chose : les paroles de Lauriot qui répondait au président et lui donnait son état-civil ; elle ne voyait qu'une chose : Lauriot pâle, amaigri, le front ridé par la souffrance et les yeux brillants de fièvre.

— Ah ! le pauvret, le pauvret, dit-elle par deux fois, en s'affaissant.

— Chut ! chut ! fit derrière elle un des ouvriers... On ne peut rien entendre avec c'te vieille...

— A la porte, dit un autre avec l'accent traînard des faubourgs parisiens.

— Faut la tuer, dit un troisième, avec le même accent.

Et comme tout le monde riait, le nouveau l'huissier cria :

— Silence !... Sinon l'on fait sortir tout le monde et l'on ferme les portes... Silence !...

Il y eut encore quelques chuchotements, des murmures, un bruit de mouchoirs, puis tout se tut.

On écoutait. L'interrogatoire de Lauriot avait lieu. Le jeune homme se défendait mollement et se contentait de dire à toutes les questions du président :

— Je vous jure que je suis innocent...

Et aux objections qu'on lui faisait, si on le pressait :

— J'aimais Charlotte, ajoutait-il, je ne pouvais pas la tuer...

Puis ce furent les témoins, puis le réquisitoire du ministère public, minutieux, terrible, puis l'avocat. Celui-ci fut très long. Il y eut une suspension d'audience qui dura une heure. Les avocats et les journalistes sortirent pour aller déjeuner dans le voisinage. Il y eut quelques vides sur les banquettes et pendant que les ouvriers, dans l'auditoire mangeaient du pain et du saucisson, des filles et des gommeux s'installèrent commodément, firent sauter les bouchons des bouteilles de champagne et déjeunèrent avec un sans-façon de gens à la campagne. Justine, qui avait le cœur horriblement serré, s'étonnait aussi de voir ce monde là manger. Elle en venait à croire que tout ce qu'elle voyait n'était pas aussi sérieux qu'elle se le figurait. Une fois, comme elle entendait deux filles qui, une coupe de champagne à la main, se portaient une santé d'un bout à l'autre d'une banquette, aux applaudissements de ceux qui étaient là, la vieille haussa les épaules :

— C'est certain, dit-elle, on m'a trompée. Tout le monde a l'air trop gai... c'est qu'on acquittera Lauriot ...

Et elle interrogea la fille au chapeau mousquetaire qui semblait endormie dans son manteau :

— Bien sûr, dit-elle d'un air entendu, on ne condamnera pas le boucher.

L'autre eut un gros rire qui, en lui secouant le corps, remua l'odeur pénétrante du musc, imprégnée dans ses vêtements.

— Vous croyez ça, ma vieille ? Eh bien, le boucher va y aller de sa petite condamnation à mort... Je m'y connais... j'ai l'habitude... j'ai vu ça au nez du président...

Une condamnation à mort, tout à l'heure, dans cette salle pleine de rires et de gaieté ?...

La mère Lauriot regarda deux fois sa voisine dont la figure était rougie aux pommettes par l'accablante chaleur du prétoire et qui s'était remise à somnoler, enfouie dans le haut-col de son manteau de fourrure.

— Vous êtes folle, ma petite, fit Justine.

La fille sursauta, ouvrit les yeux, éclata de rire une seconde fois et de sa voix canaille, enrouée par les débauches et qu'elle cherchait à rendre plus douce, elle se mit à donner des consolations à Justine...

— Ah ! elle était la mère du boucher de Meudon ?... Eh bien, vrai, elle n'avait pas de chance, la pauvre femme... C'est comme ça dans beaucoup de familles ; le père et la mère sont très honnêtes et puis on a beau faire, ça n'empêche pas d'avoir un garçon qui passe en cour d'assises... Elle croyait son fils innocent ?... Mais toutes les mères, à sa place, diraient comme elle... Les mères sont dans leur rôle... Il fallait pourtant qu'elle en prît son parti... Les faits étaient trop clairs... Ils étaient trop bien là, plaidant contre Lauriot...

Le boucher était coupable... Il avait assassiné Charlotte... soit dans un moment de colère... soit dans un moment de jalousie... Les bouchers, c'est si brutal... Que voulez-vous, ce n'est pas sa faute, à la vieille, si elle a un fils qui est un assassin... Ça lui fera de la peine de savoir qu'il va mourir, mais avec le temps cette peine passera...

La fille se tut, laissant Justine abîmée par ce flux de paroles.

Mais l'audience recommença. La salle semblait devenir plus anxieuse, plus fiévreuse, à mesure qu'on approchait du dénouement.

L'avocat continuait de plaider.

C'est en vain que Justine essayait de rencontrer le regard de Lauriot. Au moment où l'audience avait été suspendue, des gardes avaient emmené le boucher sans qu'il songeât seulement à tourner les yeux vers l'auditoire ; et quand, à la reprise de l'audience, on l'avait ramené, il était rentré avec la même indifférence.

(A suivre.)

Toutes les communications concernant le Rappel Républicain *doivent être adressées. 2, rue Stella, Lyon.*